



# Cauvaldor

# PLUIH

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

**OAP Vallée de la Dordogne – Dossier  
arrêté le 22 avril 2024**



3, Rue de la fontaine de Crastes,  
65200 Asté  
05 62 91 46 86 – 06 72 78 91 55  
guillaume.arlandes@pyrcarto.fr  
www.pyrcarto.com



**CAIRN**  
TERRITOIRES

11 chemin Jacobé  
31410 MONTAUT  
07 69 77 15 85  
www.cairn-territoires.com  
contact@cairn-territoires.com

**Atelier Palimpseste**  
Paysagiste DPLG



7, allées de Tourny  
33 000 BORDEAUX  
05 56 01 19 37  
guillaume.laize@gmail.com



2, allée Victor Hugo  
31 240 SAINT-JEAN  
05 62 89 06 10  
contact@ectare.fr

## SOMMAIRE

<b>PRÉAMBULE</b> .....	Page 4
<b>PROTOCOLE D'UTILISATION DE L'OAP VALLÉE DE LA DORDOGNE</b> .....	Page 5
<b>PERIMETRE DE DE L'OAP VALLÉE DE LA DORDOGNE</b> .....	Page 6
<b>PARTIE 1 : LECTURE ECO-PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE – PRINCIPES GÉNÉRAUX.</b> .....	Page 7
A - RESPECTER LES VALEURS ET CRITERES DE QUALITES PAYSAGERES A L'ECHELLE DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE .....	Page 9
B - S'INSCRIRE DANS LES SOUS UNITES PAYSAGÈRES DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE ET SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES .....	Page 11
<b>PARTIE 2 : ORIENTATIONS THÉMATIQUES A L'ECHELLE DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE PRÉSENTÉES A PARTIR DE 3 PRINCIPES</b> .....	Page 29
A – PRINCIPE N°1 - PRESERVER LA RIVIERE VIVANTE ET MOUVANTE .....	Page 31
B – PRINCIPE N°2 - ACCOMPAGNER LES PAYSAGES DE LA RIVIÈRE DANS SES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION .....	Page 38
C – PRINCIPE N°3 - VIVRE AVEC LA RIVIÈRE AU CŒUR DES PAYSAGES DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE .....	Page 45

## Préambule

L'OAP Vallée de la Dordogne, s'articule avec l'OAP thématique paysage et patrimoine. Tandis que l'OAP paysage et patrimoine traite de la totalité du territoire intercommunal, l'OAP vallée de la Dordogne est plus spécifique et localisée au **périmètre de la vallée, versants et lignes de crêtes comprises (zone de covisibilité large)**. Tout porteur de projet devra se référer aux orientations des OAP thématiques et sectorielles le concernant.

En préambule, sont rappelées ici les orientations du PADD qui ont contribué à la fois à la réalisation de l'OAP vallée de la Dordogne mais également celles de l'OAP thématique paysage et patrimoine qui vient la compléter à l'échelle de l'ensemble du territoire intercommunal.

Extrait du PADD :

« **Orientation 2:** Faire du patrimoine le garant de l'attractivité territoriale, créer une Orientation d'Aménagement et de Programmation « Vallée de la Dordogne »

- Protéger les sites emblématiques et les sites d'intérêt paysager et patrimonial reconnus
- Poursuivre tous les projets engagés de classement et de labellisation
- Valoriser les patrimoines exceptionnels associés à la spécificité karstique notamment les grottes
- Préserver les silhouettes bâties et la diversité des paysages
- Valoriser les monuments, les motifs et paysages emblématiques (panoramas, routes balcons, ...)
- Protéger les espaces de co-visibilité, les cônes de vues pour la mise en valeur des bourgs et hameaux ruraux, en favorisant les coupures d'urbanisation
- Protéger et mettre en valeur le petit patrimoine ainsi que « l'architecture paysanne »
- Faire de la Dordogne un axe majeur de développement touristique avec le projet de voie verte comme porte d'entrée vers les différents sites touristiques du territoire.
- Créer une OAP « Vallée de la Dordogne » qui constituera à terme, un véritable schéma d'aménagement des berges et de ses abords tant pour des utilisations sportives et ludiques que pour la mise en valeur de son cadre paysager.
- Préserver et renforcer les services écosystémiques du patrimoine naturel des vallées et des causses.

**Orientation 3:** Mettre en valeur les paysages et le patrimoine dans l'aménagement de l'espace

- Poursuivre les actions d'études, de sauvegarde et de mise en valeur des patrimoines bâtis et non bâtis
- Utiliser les composantes paysagères et naturelles (pelouse sèche, prairies, haies, cours d'eau...) pour composer les limites des différents espaces (urbains, agricoles, naturels)
- Favoriser la mise en place de linéaires arborés afin de créer de nouvelles limites ou des aménagements de qualité en cohérence avec le contexte urbain et territorial
- Améliorer l'image des zones d'activités en évitant la banalisation de leur aménagement.

Ces orientations permettront de donner un cadre cohérent aux aménagements futurs, en lien avec les identités patrimoniales et paysagères du territoire. L'OAP « Vallée de la Dordogne » constituera le fil conducteur de la nouvelle politique patrimoniale de Cauvaldor. »

# Protocole d'utilisation de l'OAP vallée de la Dordogne

Cette OAP thématique VALLÉE DE LA DORDOGNE se divise en 2 parties :

- **PARTIE 1 : LECTURE ECO-PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE – VERS DES PRINCIPES GÉNÉRAUX**
- **PARTIE 2 : ORIENTATIONS THÉMATIQUES A L'ECHELLE DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE PRÉSENTÉES A PARTIR DE 3 PRINCIPES**

Chaque pétitionnaire devra se référer à l'ensemble de ces principes, recommandations et préconisations pour élaborer son projet. Les étapes à suivre sont les suivantes :

## **Etape 1 : Situer son projet dans l'une des 2 sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne**

Ce chapitre Partie I propose 2 objectifs généraux à savoir :

- A- RESPECTER LES VALEURS ET CRITERES DE QUALITES PAYSAGERES A L'ECHELLE DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE
- B - S'INSCRIRE DANS LES SOUS-UNITES PAYSAGÈRES DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE ET SES CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

Le pétitionnaire devra s'inspirer de ces grands objectifs lors de l'élaboration de son projet et argumenter la manière dont il en tient compte dans son projet

## **Etape 2 : Prendre en compte les orientations paysagères environnementales présentées à travers 3 principes essentiels**

Ce chapitre Partie II - ORIENTATIONS THÉMATIQUES A L'ECHELLE DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE présente les orientations générales à respecter en regard des projets à développer par les porteurs de projet privés et/ou publics à partir d'un certain nombre d'actions ou de prescriptions.

### **PRINCIPE N°1 - PRESERVER LA RIVIERE VIVANTE ET MOUVANTE**

- Orientation 1 : maintenir ou remobiliser les capacités hydrodynamiques de la rivière
- Orientation 2 : Réduire les impacts des aménagements présents et futurs sur la qualité hydrodynamique et biotique
- Préconisations générales pour la trame bleue
- Préconisations générales pour la trame verte

### **PRINCIPE N°2 - ACCOMPAGNER LES PAYSAGES DE LA RIVIÈRE DANS SES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION**

- Orientation 1 : Accompagner les espaces aménagés en bord de rivière dans le respect des caractéristiques paysagères existantes
- Orientation 2 : Valoriser le paysage végétal des bords de la Dordogne
- Orientation 3 : Accompagner une agriculture et une arboriculture participant positivement au cadre de vie

### **PRINCIPE N°3 - VIVRE AVEC LA RIVIÈRE AU CŒUR DES PAYSAGES DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE**

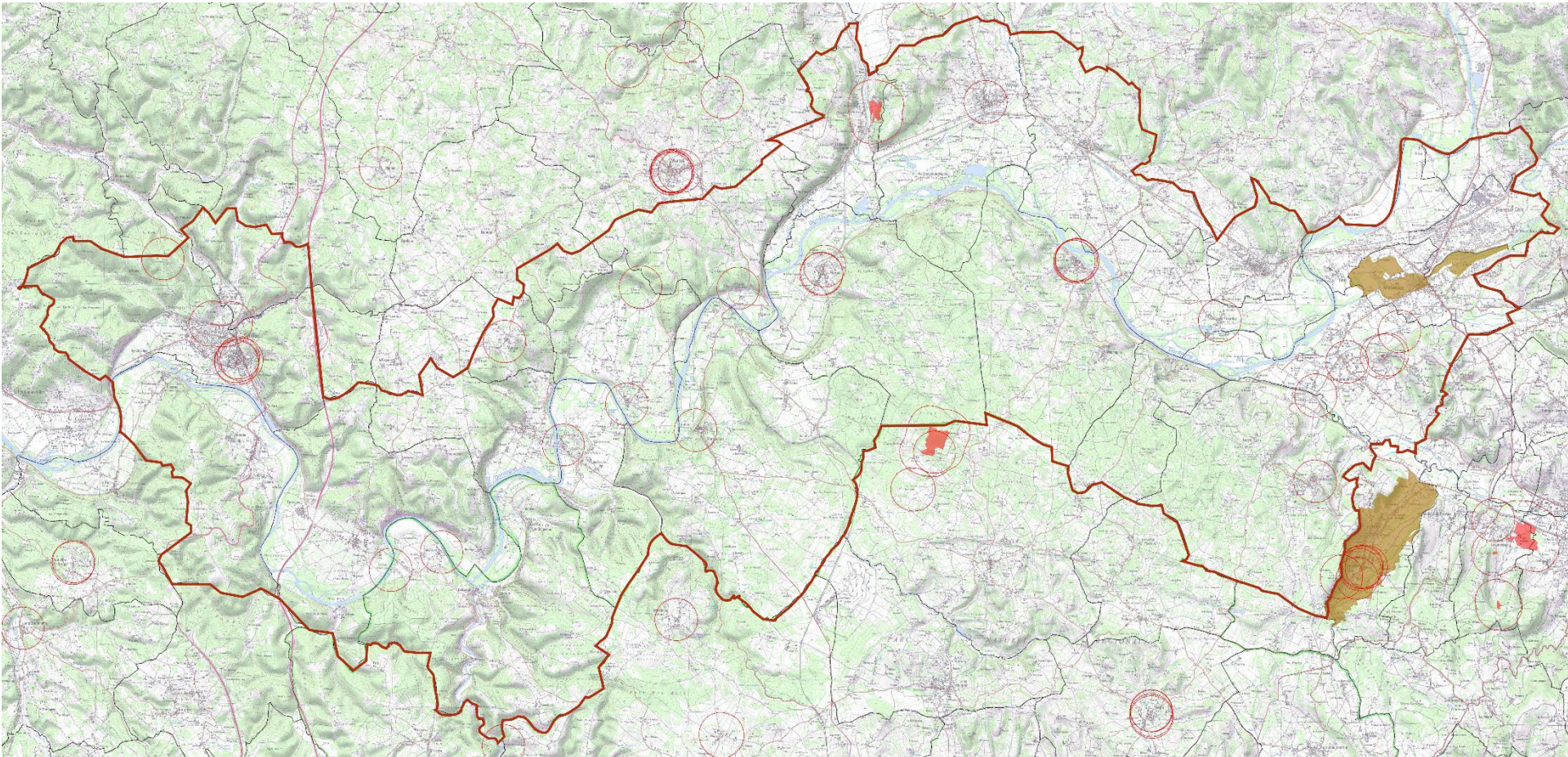
- Orientation 1 : Préserver la lisibilité des espaces habités au cœur de la vallée de la Dordogne Lotoise
- Orientation 2 : Préserver et valoriser les vues et itinéraires de découverte de la vallée de la Dordogne Lotoise
- Orientation 3 : Conforter et/ou développer les liens avec l'espace rivière à l'échelle de la vallée

## Périmètre de l'OAP Vallée de la Dordogne

Le tracé du périmètre de l'OAP s'appuie majoritairement sur les tracés des limites communales et départementales, ponctuellement sur le tracé de voiries (exemple sur la commune de Martel) et également sur les lignes majeures du relief (exemple sur la commune de Souillac). Ce périmètre va au-delà des lignes de crêtes bordant la vallée de la Dordogne et embrasse une partie des collines et plateaux situés en arrière des lignes de crête, ainsi que l'amorce des vallées affluentes tel que l'Ouyse, la Bave, la Cère...). Ce périmètre élargie, tout en s'inscrivant sur des repères objectifs (limites communales et départementales) et physiques (lignes de crête, vallons, vallées affluentes etc.) permet d'intégrer la notion de covisibilité entre les plateaux, les vallées affluentes et la vallée de la Dordogne.

Les communes soumises (soit en partie ou totalement) à l'OAP Dordogne sont les suivantes, d'Ouest en Est :

**le Roc, Souillac, Lanzac, Pinsac, Mayrac, Lacave, Saint Sozy, Meyronne, Creysse, Martel, Vayrac, Floirac, Montvalent, Saint Denis près Martel, Carennac, Bétaille, Gintrac, Loubressac, Puybrun, Tauriac, Prudhomat, Bretenoux, Girac, Glanes, Biars sur Cère, Gagnac sur Cère,**



# *Cauvaldor* | | PLUIH

## LECTURE ÉCO-PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA DORDOGNE PRINCIPES GÉNÉRAUX

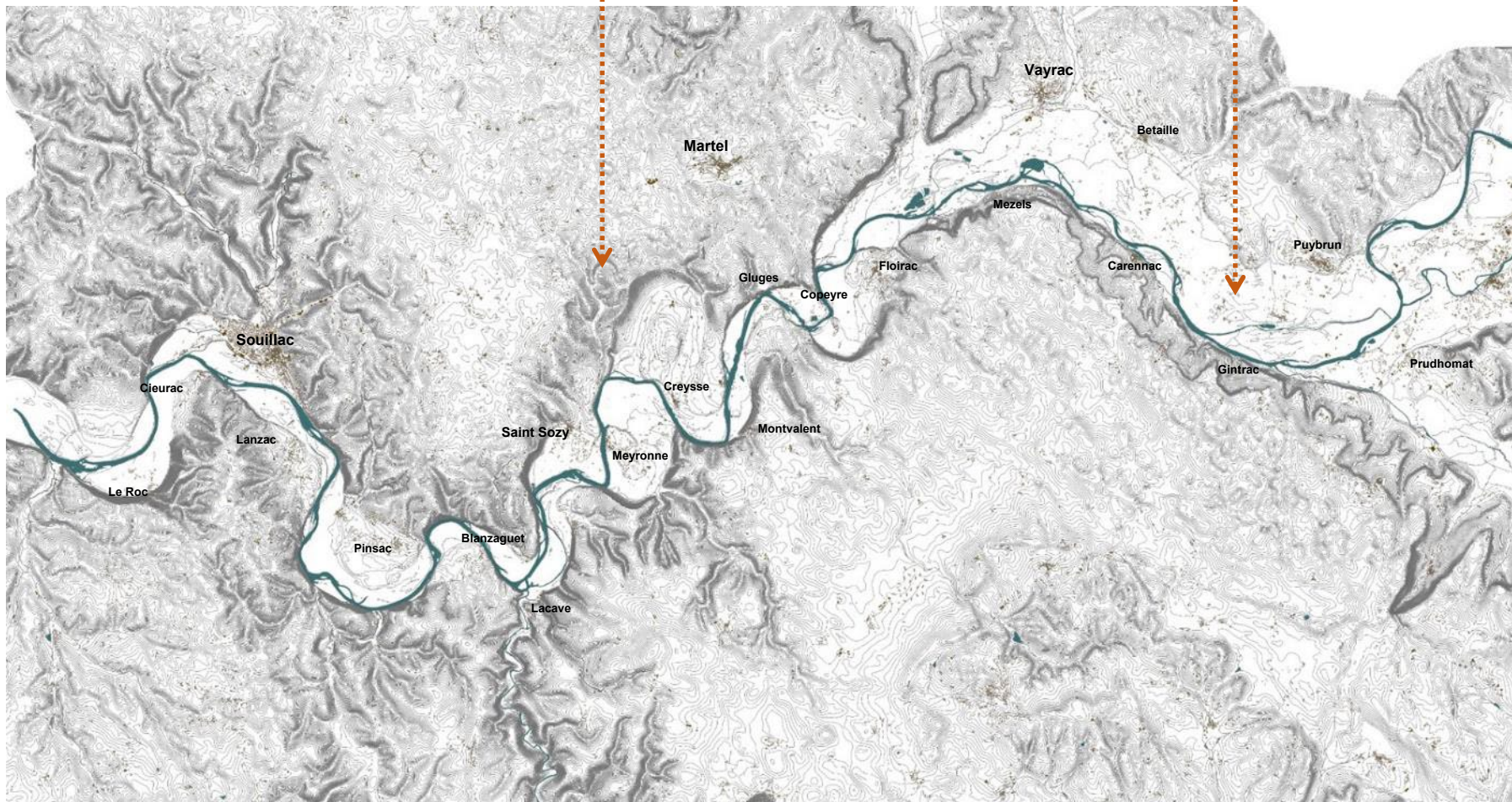


Linéaire de la vallée concernée par l'OAP Dordogne



Les méandres des falaises

La plaine du Limargue



courbes de niveau tous les 5m

Source : Atelier PALIMPSESTE, 2021.



# I- Respecter les valeurs et critères de qualités paysagères à l'échelle de la vallée de la Dordogne

► Chaque porteur de projet (privé et public) devra justifier, dans l'élaboration de son projet d'aménagement, de construction, de gestion ou de transformation du paysage de quelle manière il intègre et respecte, la ou les valeurs paysagères du territoire.

## Les valeurs paysagères du territoire :

- L'ossature paysagère de la vallée de la Dordogne Lotoise subdivisée en 2 unités de paysage majeures déterminées par le croisement entre la géologie et la topographie : la vallée limarguaise et la vallée Caussearde
- Les paysages structurants et emblématiques des reliefs accompagnant le tracé de la vallée de la Dordogne : falaises, éperons rocheux, buttes témoins, affleurement des plateaux, cirques rocheux, pech, vallées suspendues ou valleuses, cingles, exurgences, terrasses alluviales, (Riss, Wurm et Mindel)...
- Le paysage mouvant, vivant de la rivière au cours du temps et des saisons qui peut être qualifié de « paysage sauvage » avec son vocabulaire associé : couasnes, atterrissement, ripisylve, méandres etc.
- Un paysage de fond de vallée évoluant au gré de l'hydrodynamique de la rivière : crues printanières, crues morphogènes, méandres, bras morts ou couasnes...
- Les paysages mosaïques du fond de vallée dessinés par l'activité agricole : les vergers, les prairies, les parcelles de culture
- Un paysage habité des villages contenus soit sur les terrasses principalement Mindel, les pieds de falaises ou de cuesta (cône d'éboulis, chaos d'effondrement...)
- La variété des formes urbaines des villages exprimant l'histoire des lieux et leur inscription dans le paysage (relief, rapport à l'eau, rapport à l'histoire médiévale etc.).
- Les accès modestes et multiples à la rivière
- Les vues et points de vue sur la vallée, la rivière ou depuis la rivière vers les reliefs structurants du paysage des versants (falaises, cirques rocheux, éperons, versant boisés etc.)
- Les routes et chemins de découverte des paysages composant le paysage de la vallée de la Dordogne

# I - Respecter les valeurs et critères de qualités paysagères à l'échelle de la vallée de la Dordogne

► Chaque porteur de projet (privé et public) devra justifier, dans l'élaboration de son projet d'aménagement, de construction, de gestion ou de transformation du paysage de quelle manière il intègre et respecte, le ou les critères de qualité paysagère du territoire.

## Les critères de qualité paysagère :

*(Présence, lisibilité, diversité, originalité/singularité...)*

### Le paysage vivant et mouvant de la rivière

L'hydrodynamique complexe de la rivière

L'aspect sauvage et vivant de la rivière

La naturalité de la rivière et sa qualité environnementale (notion de biodiversité...)

les accès variés et multiples à la rivière

les usages et pratiques liées à la rivières et adaptées à son paysage, à sa naturalité qualifiée de « sauvage »

### Le paysage emblématique de la vallée de la Dordogne Lotoise

Les versants rocheux de la vallée (corniches, falaises, éperons...) et les motifs structurant des reliefs (cuesta, buttes témoins, cirques, terrasses alluviales, valleuses, exurgences etc.)

Les cingles, les cirques les méandres de la vallée

Les silhouettes des villages et châteaux composées dans le paysage

Les points de vues et vues de la vallée sur l'horizon des versants et inversement des versants ou lignes de crêtes vers la vallée (notion de co-visibilité)

Les chemins et routes de découverte du paysage de la vallée de la Dordogne

### Le paysage rural et agricole du territoire

La forme des villages dans son rapport à l'histoire, au relief, au paysage agricole et « naturel » environnant.

Les structures paysagères dans et autour des villages (trame parcellaire, ruisseaux, fossés, murets, haies, trame agricole, boisements, jardins ou coutels etc.).

Les points de vues sur les villages depuis le paysage alentour ou depuis les villages vers le grand paysage de la vallée.

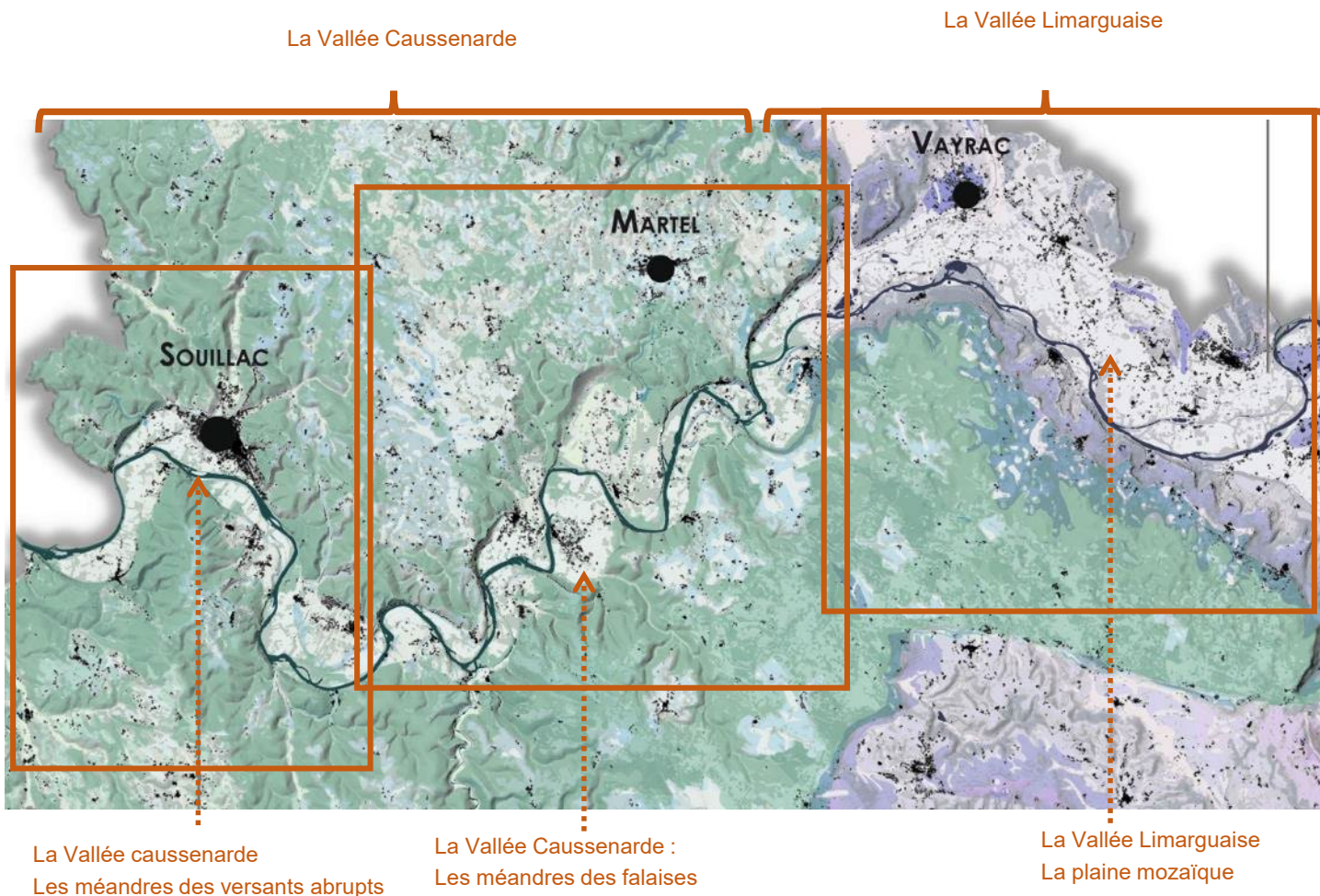
Les espaces publics, au traitement simple et d'aspect rural des villages et leur rapport à la forme urbaine des villages.

La simplicité du paysage des routes et chemins tramant le paysage (dimension des voies, voies simples avec bas-côtés enherbés, signalétique adaptée et mesurée, accompagnement arboré en bordure de route, formant souvent des voûtes feuillus d'arbres forestiers ou fruitiers...)

Le paysage agricole dominé par les vergers, les prairies et les espaces de cultures combiné à la notion de terroir et de ressource locale

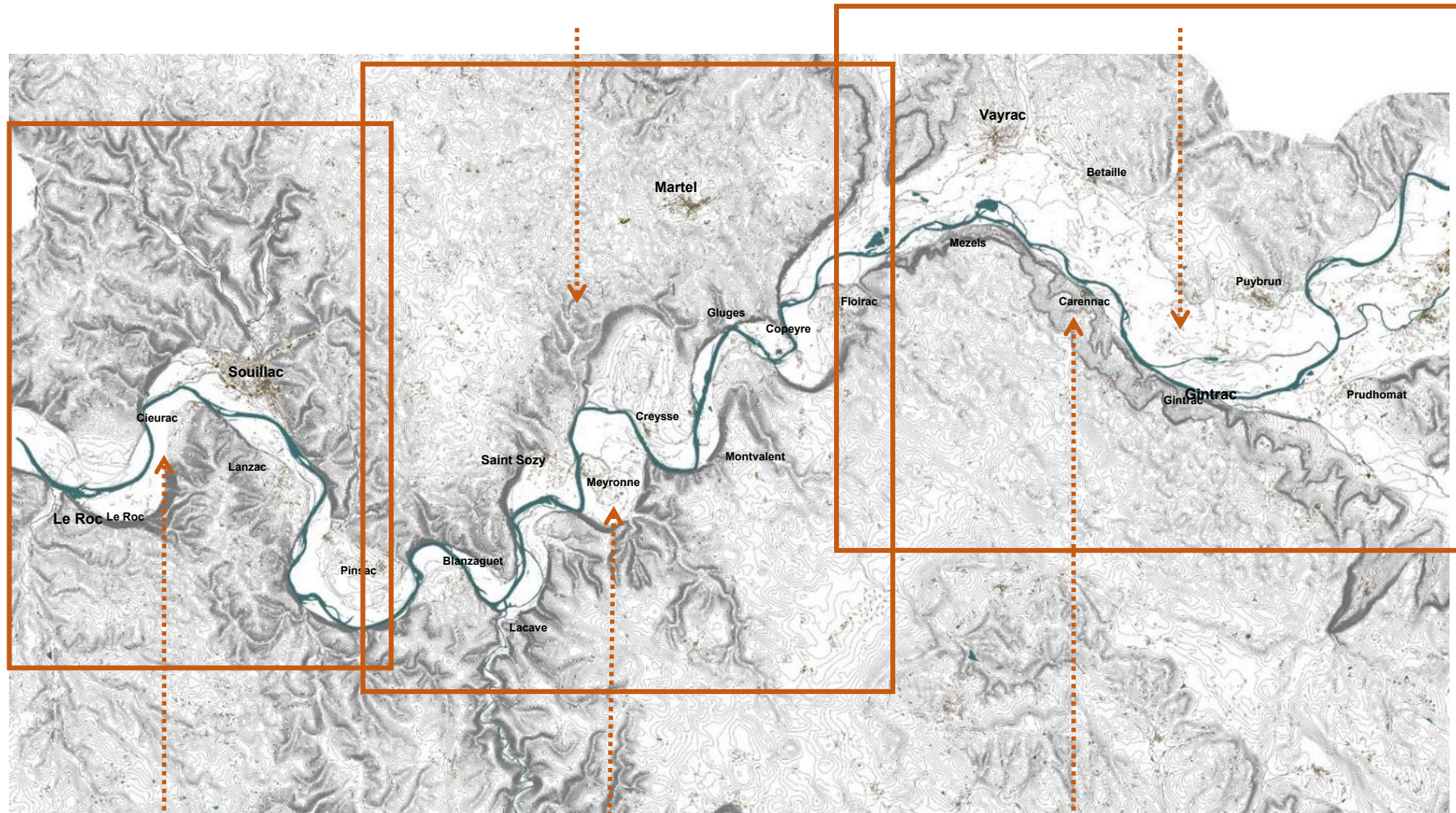
## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

► Chaque porteur de projet (privé et public) devra justifier, dans l'élaboration de son projet d'aménagement, de construction, de gestion ou de transformation du paysage de quelle manière il s'inscrit dans une des sous-unités paysagères de l'unité paysagère de la vallée de la Dordogne



## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

- ▶ Une vallée marquée par le relief karstique marqué (versants boisés, falaises éperons, collines douces) qui la borde et le jeu des méandres
- ▶ Chaque projet doit respecter les logiques spécifiques des reliefs de chaque situation paysagère du Limargue au cause calcaire karstiques



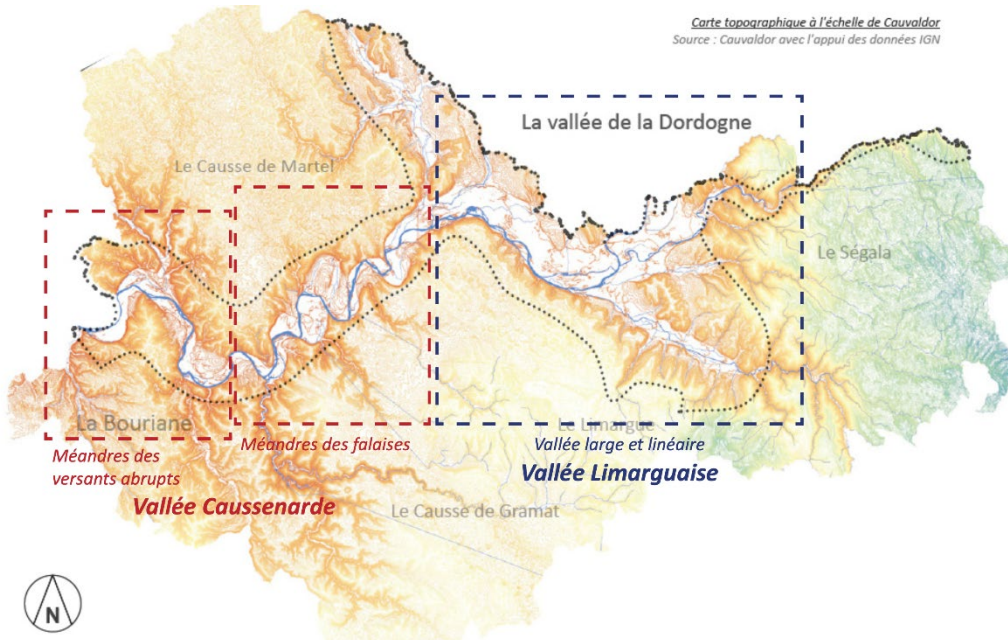
La Vallée caussearde  
Les méandres des versants abrupts

La Vallée Caussearde :  
Les méandres des falaises

La Vallée Limarguaise  
La plaine mozaïque

# caractéristiques paysagères

## ► Présentation synthétique de l'unité paysagère de la vallée de la Dordogne (rappel de l'OAP Paysage et patrimoine P11)

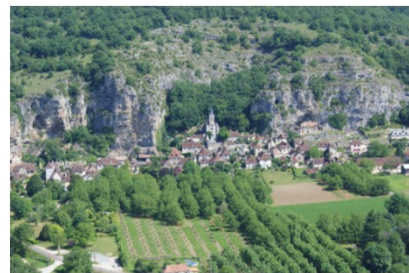


Sur le territoire, la Dordogne traverse deux grandes séquences paysagères, liées à la géologie traversée : d'une part la Vallée Limarquoise plutôt large, transition entre le massif centrale et la Causse du Quercy, marquée par des buttes témoins résiduelles ; d'autre part la Vallée Caussearde marquée par de nombreux méandres où plongent des falaises au droit du Causse qu'elle traverse, et plus en aval des versants abrupts un peu moins méandreux et moins accidentés. La succession des méandres divise le paysage en plusieurs séquences, entre lesquelles s'interpose le cordon boisé associé à la Dordogne et les masses des noyeraias. L'étagement est l'un des éléments essentiels du paysage de la vallée. Chaque étage du paysage possède ses caractères propres :

La rivière est ourlée d'un cordon d'arbres de part et d'autre. Moulins et ponts forment un patrimoine architectural spécifique. Le fond de vallée est marqué par un parcellaire traditionnellement étiré en lanières entre la terrasse alluviale et la rivière. Cependant, la spécialisation et l'intensification de l'agriculture ont conduit à une régression localement forte de l'espace bocager au profit d'aplanis uniformes de cultures ou de prairies pauvres en motifs. Les nouvelles constructions y sont souvent volumineuses et disparates, et des aménagements consommateurs d'espace se sont progressivement installés dans le fond de vallée : structures d'hébergement et de loisirs liées à l'eau, hangars agricoles, bâtiments d'activités, terrains de sport...

Les terrasses alluviales sont habitées et cultivées. Leur contour est généralement souligné par le tracé des routes. Cultures et vergers s'inscrivent dans un parcellaire carré. Sont toujours produites des noix et des céréales, notamment du maïs. La culture du tabac se fait plus rare. Des cultures maraîchères comme la fraise et l'asperge sont aussi bien présentes. Localement des peupleraies s'insèrent et « simplifient » les horizons.

Les versants sont sauvages, occupés d'épais boisements de feuillus sur l'ubac et de garrigue plus sèche, plus clairsemée et plus minérale sur l'adret. Les crêtes « sauvages » peuvent être stratégiquement occupées en bordure par une implantation monumentale héritée de l'époque féodale alors que les mas et les hameaux situés en retrait de la ligne de crête sont imperceptibles depuis le fond de vallée. Sur les rebords des plateaux, les pelouses peuvent être climaciques ou bien entretenues par l'élevage ovin extensif. Ces pelouses génèrent des « respirations » associées à de vastes dégagements visuels permettant aux routes de corniches de profiter des vues de plateau à plateau et sur les vallons.



Implantation de village en bordure de la plaine alluviale, adossée aux falaises calcaires



Paysage de vallée ouverte en Meyonne et Saint Savy. Une évolution récente de paysage avec la plantation de noyeraias



Plantations de noyers en fond de vallée



Plaine agricole habitée et cultivée de côté de Vayrac

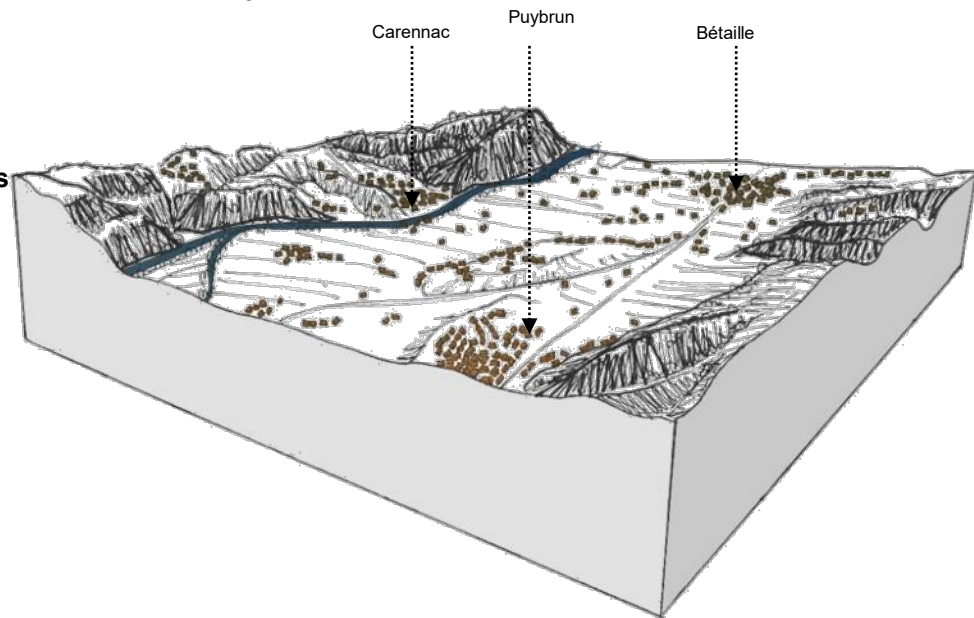
## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

La vallée du Limargue, une plaine mozaïque :

- ▶ Chaque porteur de projet devra s'inscrire dans les structures et motifs de paysage présents dans cette sous-unité (agricole, arboricole, haies, structure parcellaire, ruisseaux, fossés, zones humides, chemins, boisement, chemins de l'eau etc) => cf OAP thématique paysage et patrimoine
- ▶ La préservation et le maintien de la vocation agricole des terres les plus fertiles de fonds de vallons seront une priorité pour le porteur de projet,
- ▶ La préservation de la ripisylve, des abords de la Dordogne, des couasnes et autres espaces essentiels à la vie de la rivière et de ses habitants non humains
- ▶ Le parcours de l'eau sera pris en compte, depuis son écoulement sur les pentes, jusque dans le fond des vallées, le projet veillera à ne pas perturber son itinéraire.
- ▶ Le porteur de projet s'inspirera des végétaux existants à proximité dans son projet et veillera à renforcer la biodiversité du lieu. Les haies et les arbres feuillus et fruitiers participent des qualités paysagères et environnementales des lieux et constituent un motif paysager à enjeu fort



Le Château de Castelnaud et le Puy d'Issolud encadrent ce secteur



## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

La vallée Caussearde, les méandres des falaises

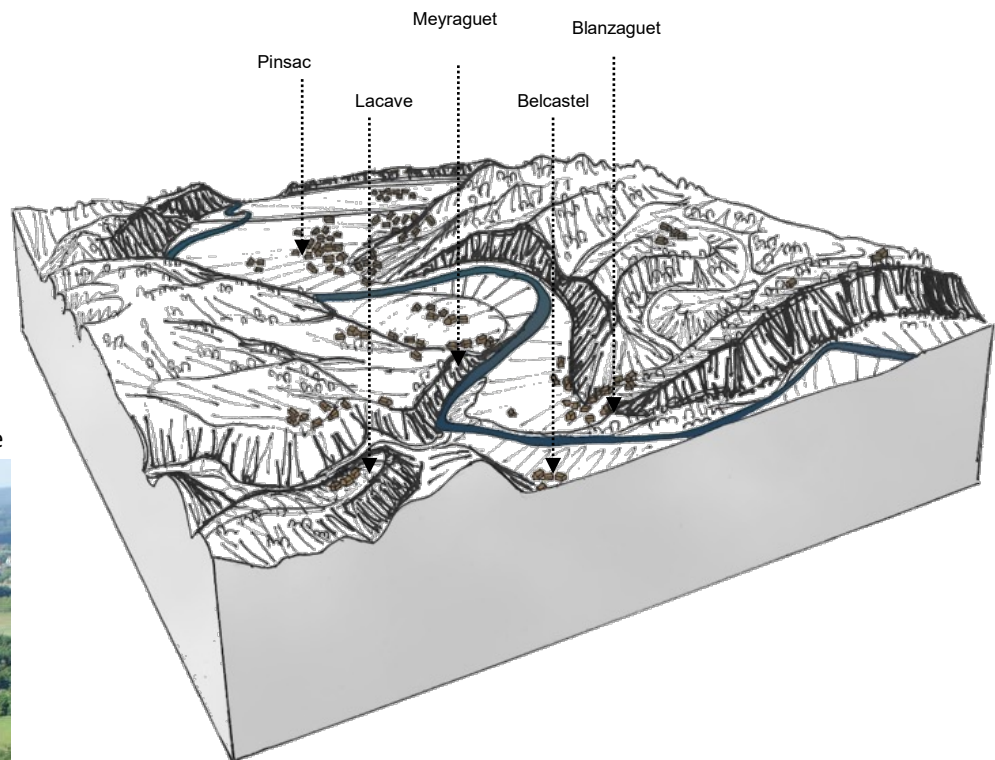
- ▶ Chaque porteurs de projet devra s'inscrire dans les structures et motifs de paysage présents dans cette sous-unité (agricole, arboricole, haies, structure parcellaire, ruisseaux, fossés, zones humides, chemins, boisement, chemins de l'eau etc. => cf OAP thématique paysage et patrimoine
- ▶ Le porteur de projet préservera les vues sur les falaises et depuis celle-ci sur la vallée, et veillera à ce que son projet n'impacte pas l'intégrité paysagère de cette séquence paysagère emblématique de la vallée de la Dordogne.
- ▶ Le porteur de projet veillera à préserver et mettre en valeur le paysage karstique présentant un enjeu fort à l'échelle de la vallée caussearde (falaises, pic, éperons, grottes, ouvalas, igues, dolines, valleuses etc.)
- ▶ Aucune construction nouvelle ne pourra s'implanter sur les lignes de crêtes et sur les versants visibles de cette sous-unité paysagère
- ▶ La préservation de la ripisylve, des abords de la Dordogne, des couasnes et autres espaces essentiels à la vie de la rivière et de ses habitants non humains
- ▶ Le parcours de l'eau sera pris en compte, depuis son écoulement sur les pentes, jusque dans le fond des vallées, le projet veillera à ne pas perturber son itinéraire.
- ▶ Le porteur de projet s'inspirera des végétaux existants à proximité dans son projet et veillera à renforcer la biodiversité du lieu



A l'entrée du secteur, la Dordogne bute sur les falaises de Mirandol et vire à gauche



Les fameuses « valleuses » de Montvalent. Au fond à droite le rocher Saint-Marie, falaise la plus abrupte du secteur



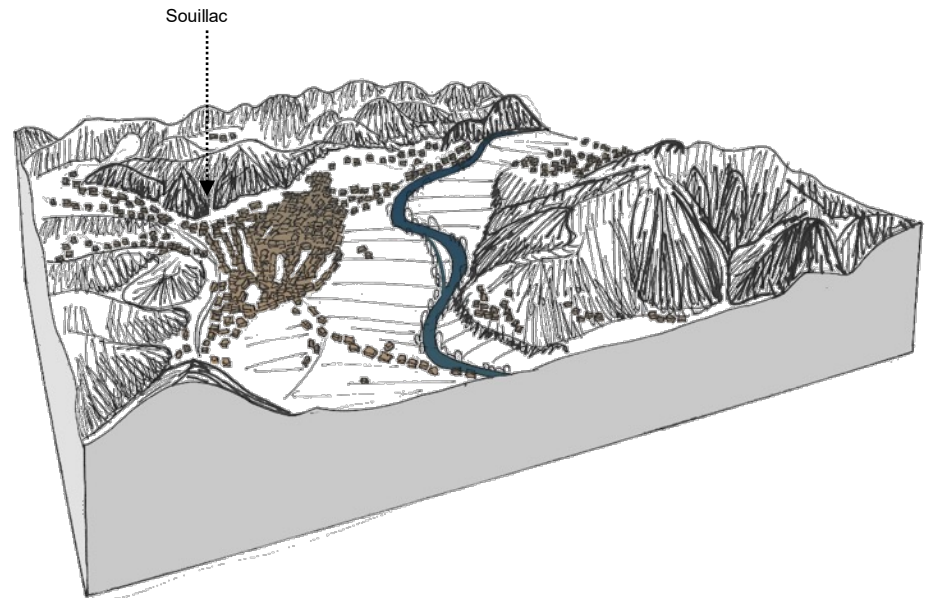
## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

La vallée Caussenarde, les méandres des versants abrupts :

- ▶ Chaque porteur de projet devra s'inscrire dans les structures et motifs de paysage présents dans cette sous-unité (forestier, agricole, arboricole, haies, structure parcellaire, ruisseaux, fossés, zones humides, chemins, boisement, chemins de l'eau etc => cf OAP thématique paysage et patrimoine. Il veillera à :
- ▶ La préservation et la valorisation des boisements sur les versants, source de biodiversité et à développer les boisements et les arbres au cœur de la ville, ainsi qu'à renforcer la désimperméabilisation des sols urbains
- ▶ L'intégration des constructions (y compris les constructions à vocation agricole et d'activité) dans le paysage grâce à différents mécanismes : mise à distance de la voirie, écran végétal boisé formant des lisières paysagères riche en biodiversité.
- ▶ La préservation et le maintien de la vocation agricole des terres les plus fertiles de fonds de vallons seront une priorité pour le porteur de projet,
- ▶ La préservation de la ripisylve, des abords de la Dordogne, des couasnes et autres espaces essentiels à la vie de la rivière et de ses habitants non humains
- ▶ Le parcours de l'eau sera pris en compte, depuis son écoulement sur les pentes, jusque dans le fond des vallées, le projet veillera à ne pas perturber son itinéraire.
- ▶ Il s'inspirera des végétaux et formations végétales existantes à proximité, pour construire son projet et veillera à renforcer la biodiversité du lieu



A l'entrée de Souillac, la vallée s'élargit et annonce le Périgord. Les versants réglés cadrent la rivière et sa plaine

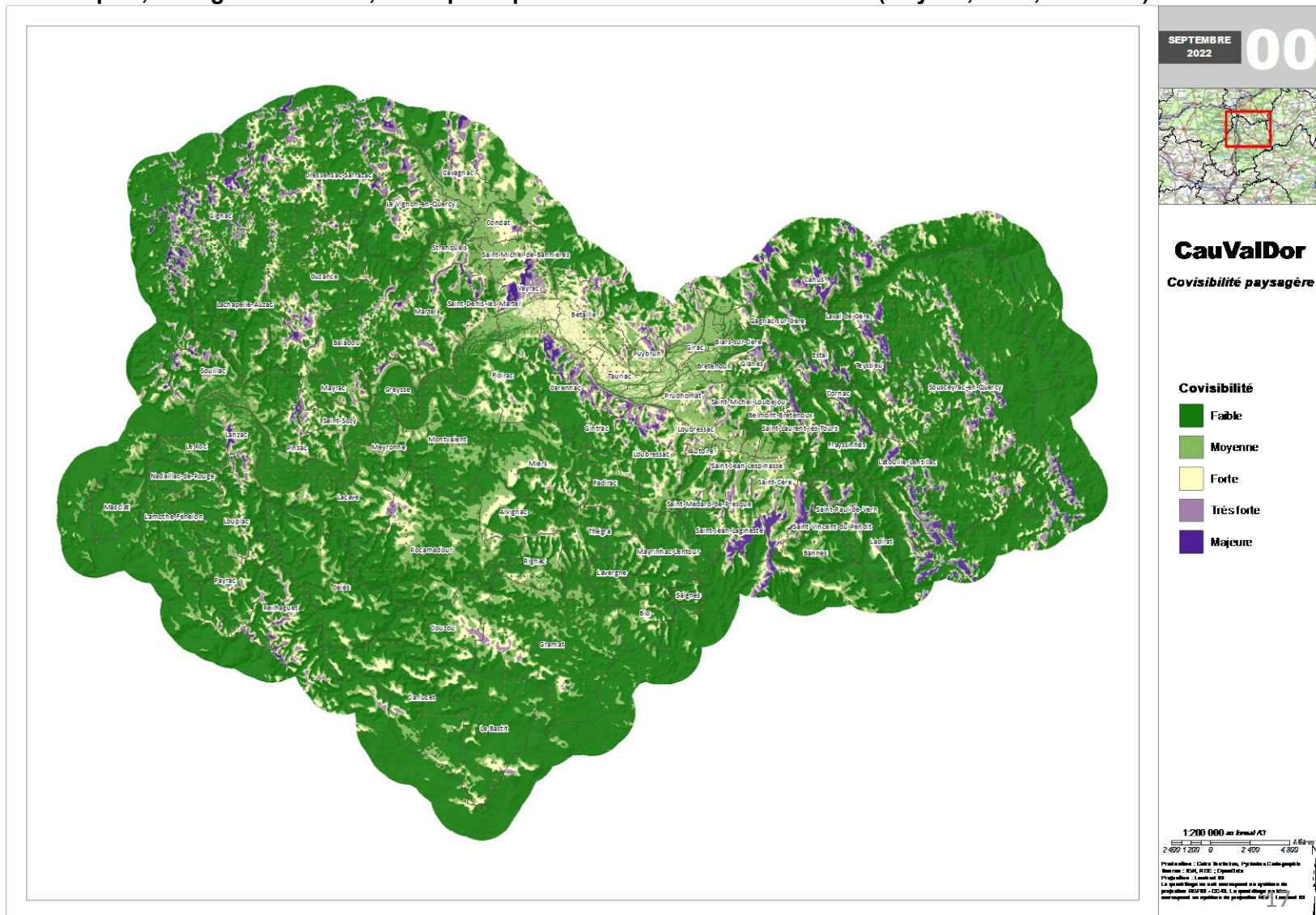


A l'aval de l'OAP, c'est une vallée plus large, avec l'A20 et sa plaine fertile au niveau de Pinsac



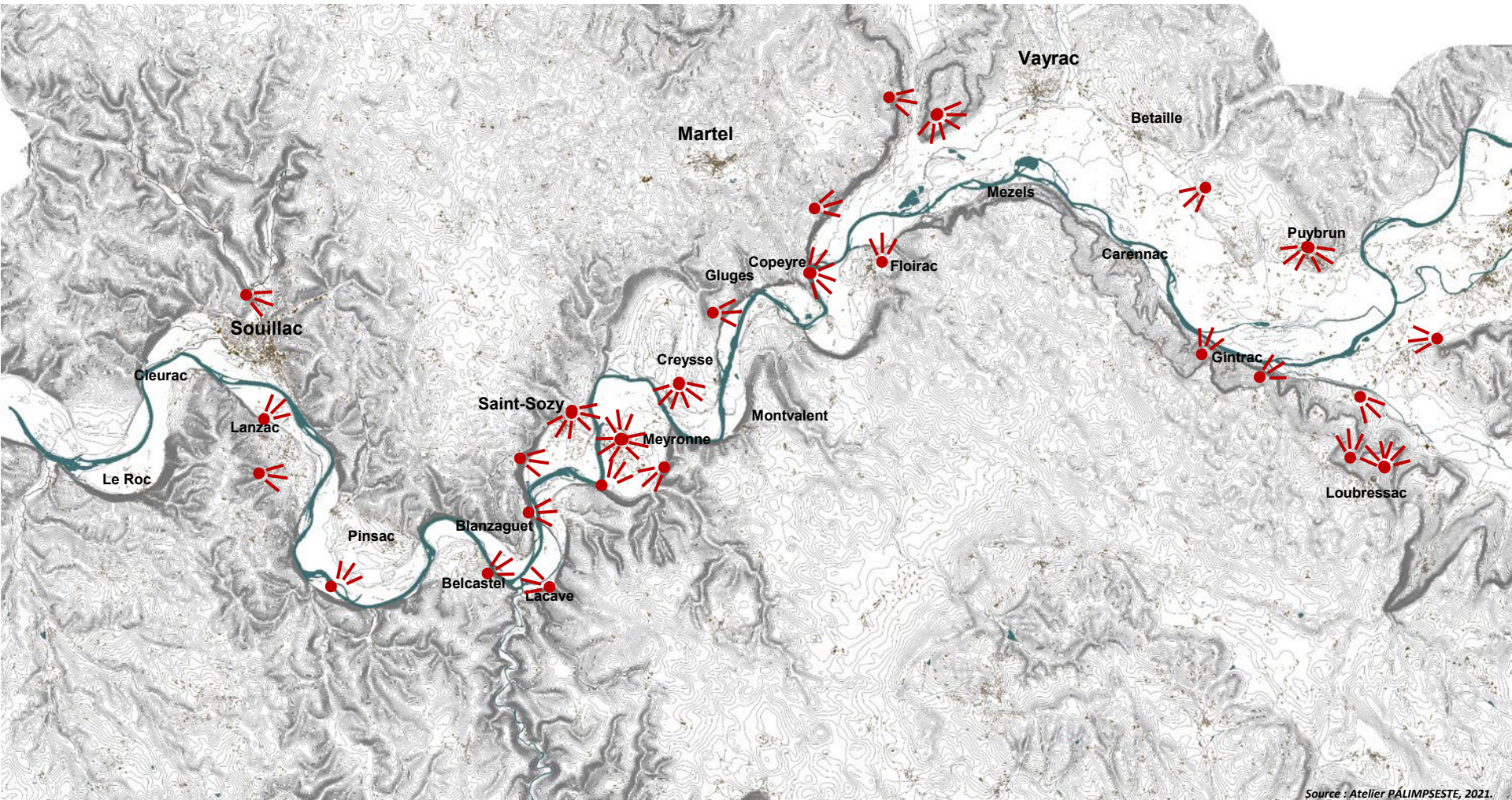
## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

► Chaque projet devra être attentif aux co-visibilités existantes entre le lieu de projet et le paysage visible de la vallée de la Dordogne et ne pas porter atteinte à l'intégrité de ses caractéristiques paysagères, notamment depuis et vers la vallée de la Dordogne et ses falaises et reliefs emblématiques, ses lignes de crêtes, ainsi que depuis et vers les vallées affluentes (Ouyse, Bave, Cère etc.)



## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

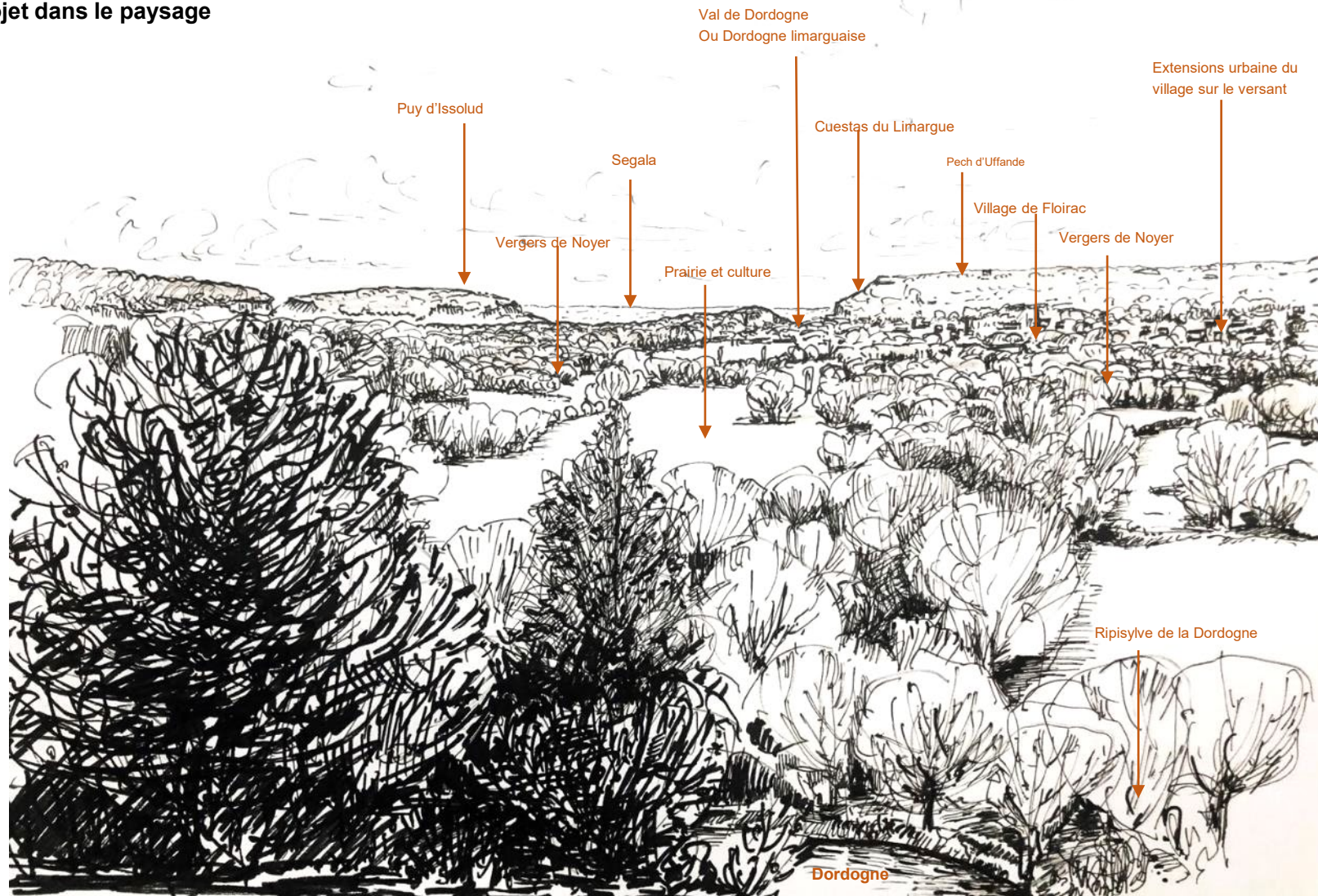
- ▶ Les porteurs de projet réaliseront des simulations (dessins, photomontages...) permettant d'évaluer le non-impact des projets envisagés dans la vallée depuis les points de vue emblématiques existants en ligne de crête ou sur les versants
- ▶ Les projets à mettre en œuvre ne devront pas porter atteinte à l'intégrité des vues existantes sur le paysage de la vallée depuis les points de vue identifiés sur cette carte
- ▶ Les constructions sur les plateaux bordant la vallée ne devront pas être visibles depuis la vallée de la Dordogne
- ▶ Les falaises et reliefs emblématiques de la vallée conserveront leur aspect actuel « naturel »



Source : Atelier PÁLIMPESTE, 2021.

## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

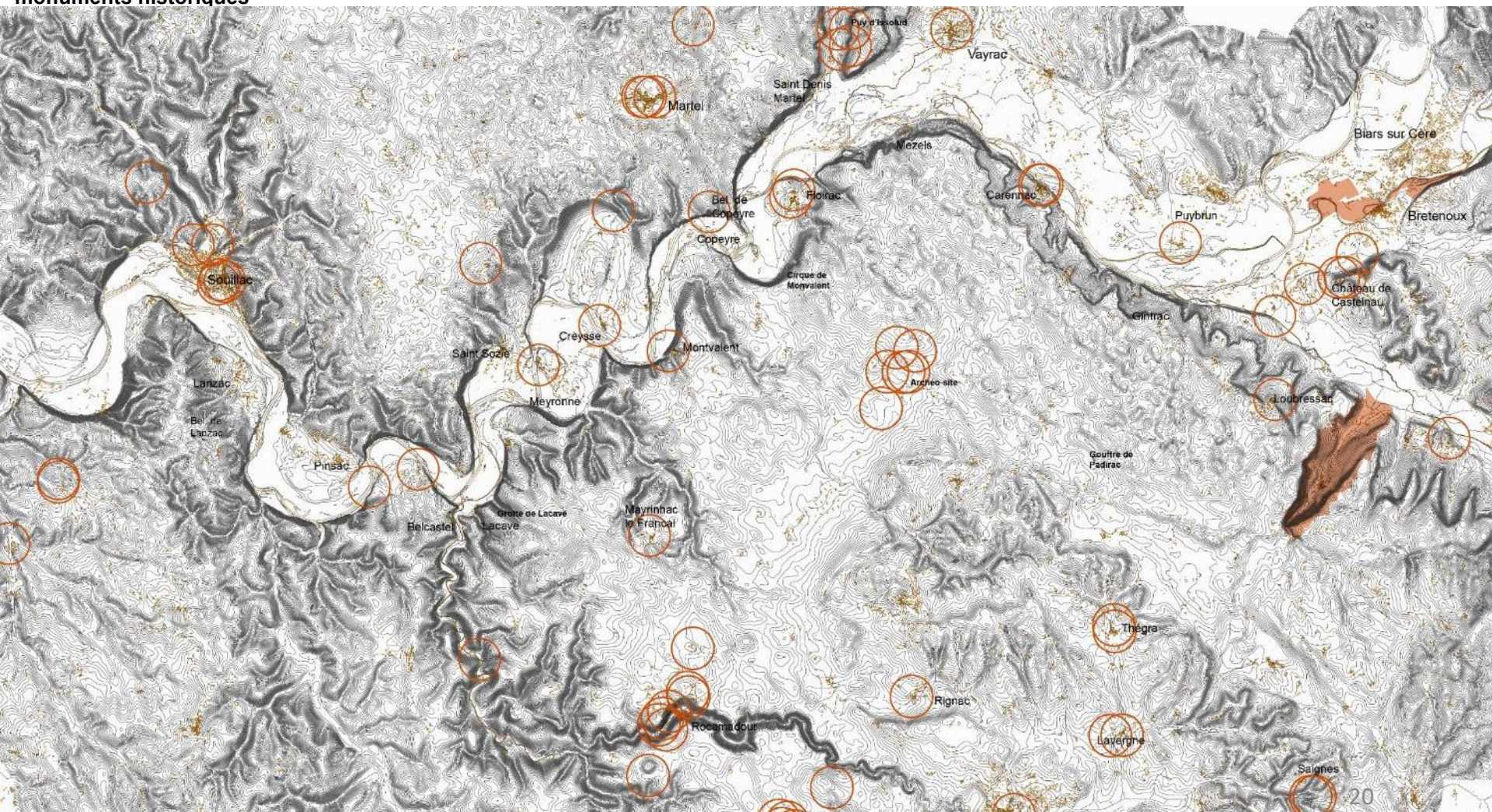
► Les porteurs de projet réaliseront des vues à l'image de celle présentée ci-dessous permettant de resituer le projet dans l'ambiance paysagère globale et spécifique de la vallée. A la fois depuis la vallée et à la fois depuis les hauteurs des versants afin d'évaluer l'impact du projet dans le paysage



## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

Une vallée constellée de lieux, villages et architectures historiques et patrimoniales reconnus :

► Les porteurs de projet seront très attentifs à la présence et à la qualité du patrimoine architectural et paysager et devront réaliser des études argumentées pour chaque projet envisagé afin de mesurer son impact dans le paysage aux alentours de ces monuments et cela au-delà du périmètre de protection existant, à l'échelle élargie de la vallée ou d'une portion de celle-ci (notion de co-visibilité élargie prenant en compte les deux versants de la vallée et la vallée elle-même). Légende la carte : les cercles et surfaces orange désignent les sites classés et inscrits au titre des monuments historiques



## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

Une vallée constellée de lieux, villages et architectures historiques et patrimoniales reconnus :

► Quelques images photographiques exprimant l'ambiance rurale de la vallée, l'aspect sauvage de la rivière et de ses rives, le caractère pittoresque des méandres, falaises, rocs et épérons rocheux, mais également des villages et des architectures présentes



## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

Une vallée constellée de lieux, villages et architectures historiques et patrimoniales reconnus :

► Quelques images photographiques exprimant l'ambiance rurale de la vallée, l'aspect sauvage de la rivière et de ses rives, le caractère pittoresque des méandres, falaises, rocs et épérons rocheux, mais également des villages et des architectures présentes

Une vallée habitée et un paysage architectural patrimonial riche et varié



Une vallée agricole et arboricole



## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

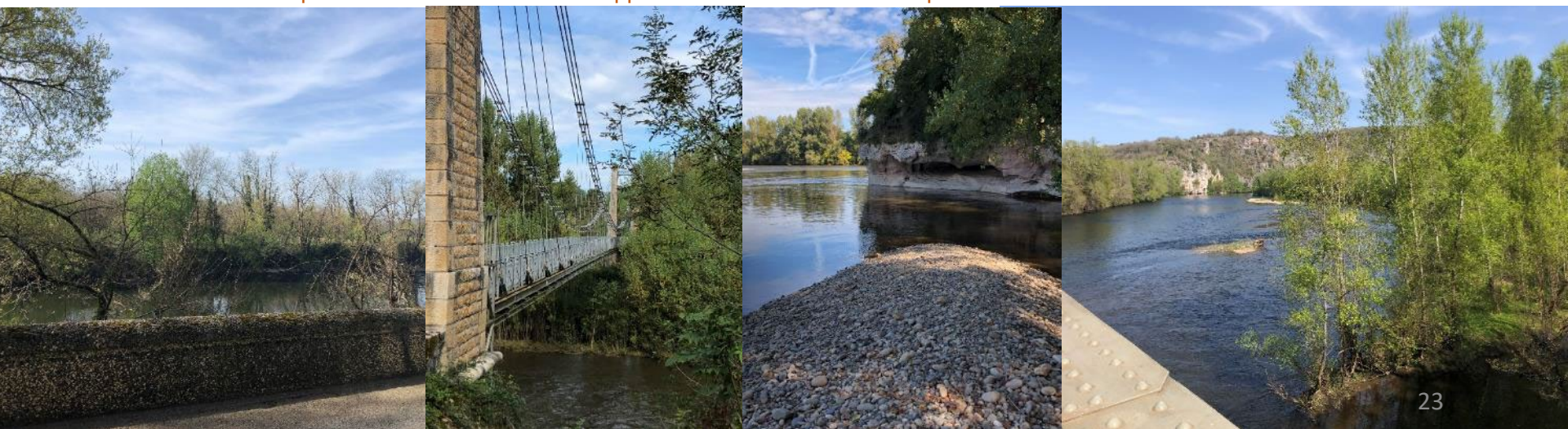
Une vallée constellée de lieux, villages et architectures historiques et patrimoniales reconnus :

► Quelques images photographiques exprimant l'ambiance rurale de la vallée, l'aspect sauvage de la rivière et de ses rives, le caractère pittoresque des méandres, falaises, rocs et éperons rocheux, mais également des villages et des architectures présentes

Une vallée touristique à préserver de toute artificialisation

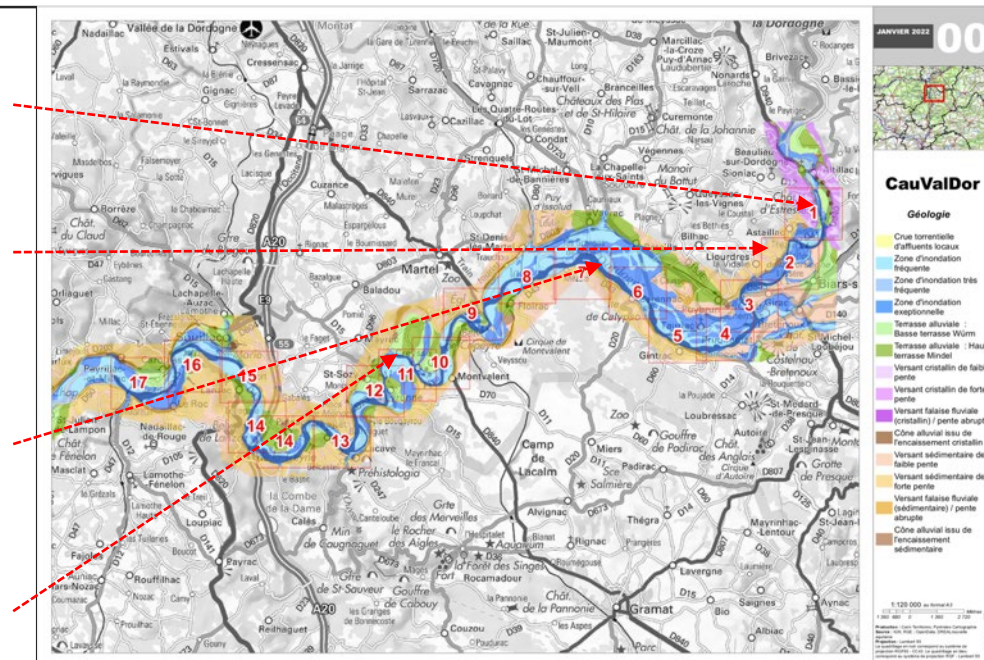
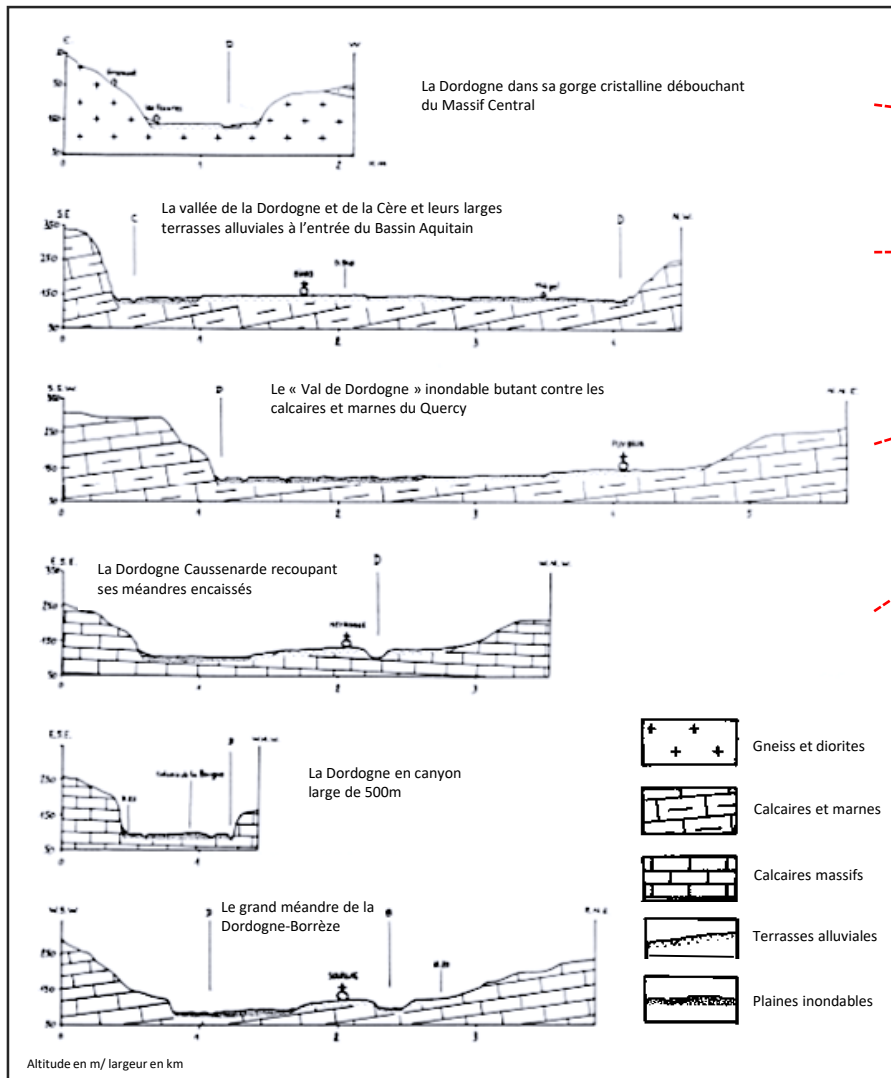


Une vallée traversée et parcourue : renforcer et développer le cheminement vélos ou piétons



# II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

Une vallée vivante et sauvage



Globalement d'est en ouest, l'emprise et le profil de la vallée changent, le lit de la Dordogne se déplace.

La vallée est vivante et son aspect sauvage. Tout projet de gestion de la rivière devra respecter cette mouvance et s'adapter à sa transformation et favoriser les dynamiques naturelles à la fois de la rivière et pour ses habitants non-humains

Source : C. PRUNET, « Géographie des zones inondables de la Dordogne Moyenne, thèse, Univ. Jean Jaurès, 1998.



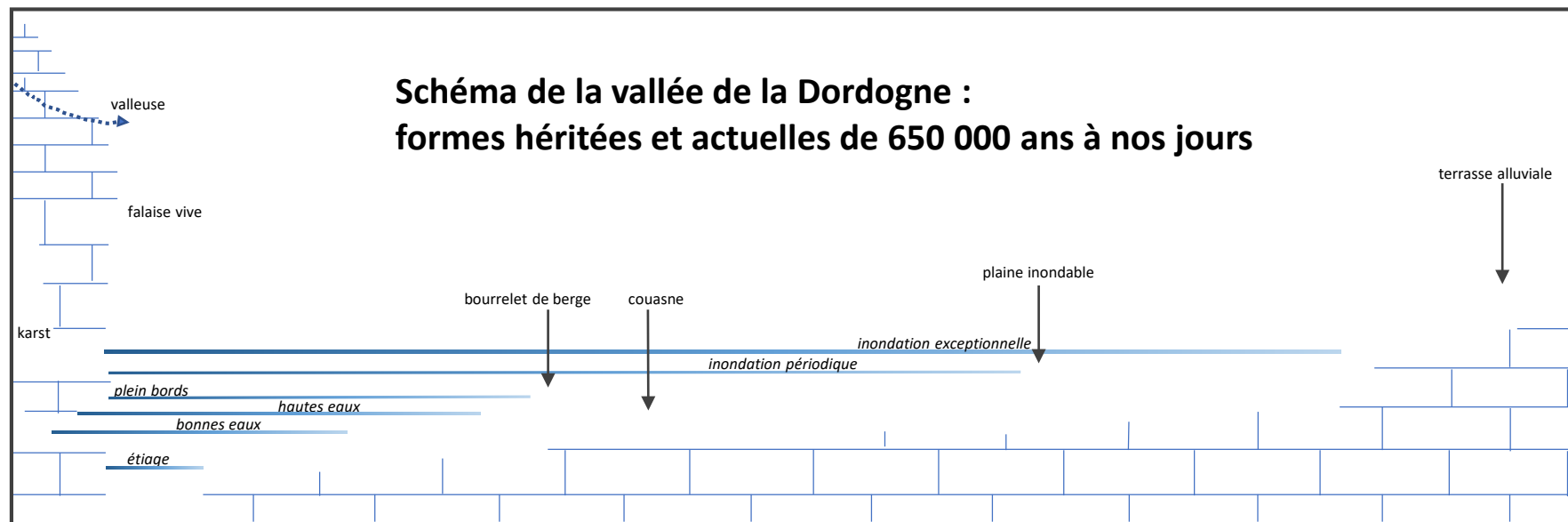
## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

### Un espace rivière emboîté et changeant

L'espace rivière « vallée de la Dordogne » a la Dordogne comme colonne vertébrale. Mais comme toute colonne vertébrale, elle est masquée au sein d'un espace qu'elle fait fonctionner, en lui imprimant des mouvements (crues et inondations), en générant des dynamiques (érosion, atterrissements), en provoquant des attractions (biodiversité et tourisme). C'est donc finalement un espace rivière « organique », dont nous pouvons constater la vitalité actuelle, et dont nous pouvons lire les fluctuations héritées et plus ou moins anciennes. L'organisation de ces héritages et leur rapport avec la vitalité de l'espace rivière « vallée de la Dordogne » est une clé de compréhension des enjeux actuels et des modalités de gestion à mettre en oeuvre.

Appréhender la vallée de la Dordogne, c'est avant tout regarder :


- l'hydrodynamique ancienne et fossilisée (versants, coteaux, valleuses)
- l'hydrodynamique récente héritée (terrasses, cônes colluviaux, falaises vives)
- l'hydrodynamique actuelle (rivière, couasnes, bras morts et zones inondables)

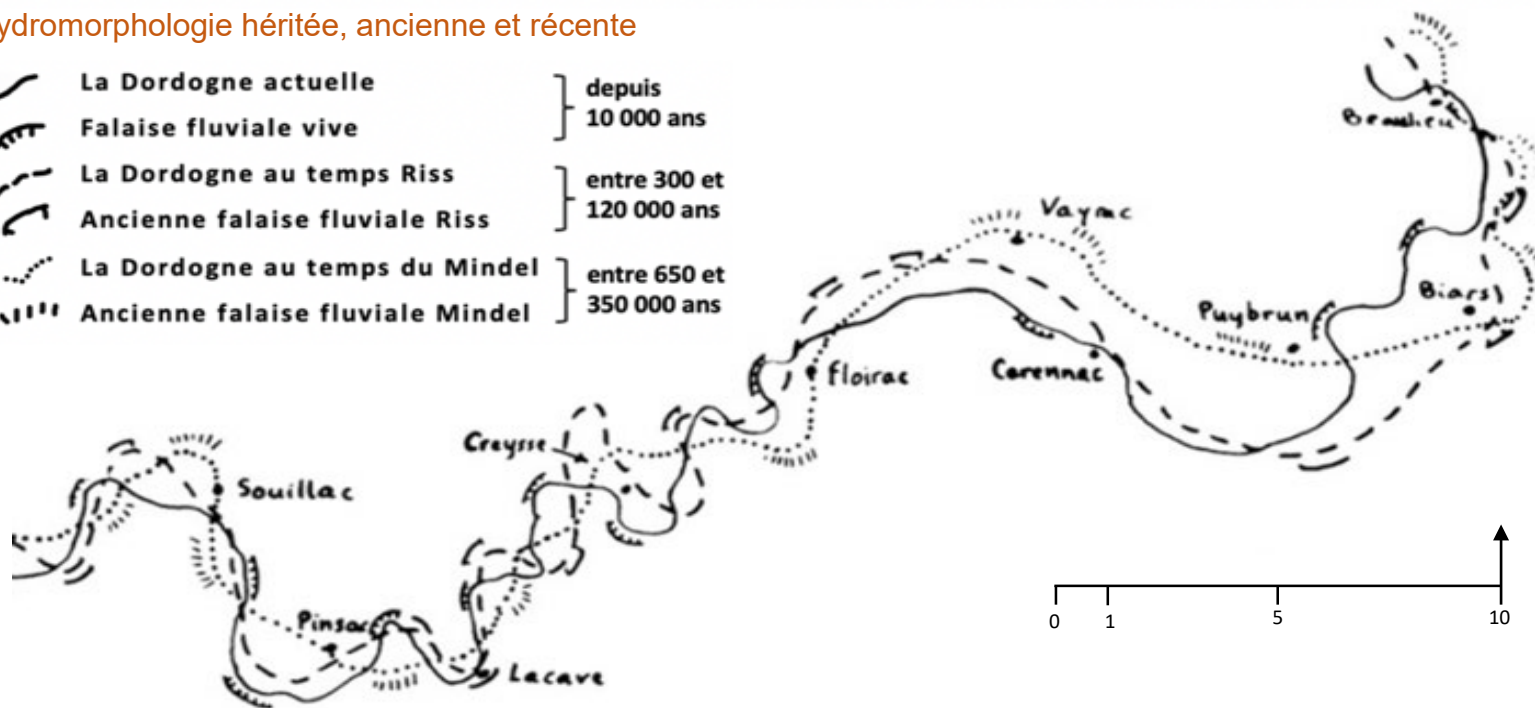


## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

### TRACÉ DE LA DORDOGNE AU COURS DU QUATERNAIRE (entre 650 000 et 10 000 ans)

L'hydromorphologie héritée, ancienne et récente

-  La Dordogne actuelle
  -  Falaise fluviale vive
  -  La Dordogne au temps Riss
  -  Ancienne falaise fluviale Riss
  -  La Dordogne au temps du Mindel
  -  Ancienne falaise fluviale Mindel
- depuis 10 000 ans  
entre 300 et 120 000 ans  
entre 650 et 350 000 ans



Source : C. PRUNET, « Géographie des zones inondables de la Dordogne Moyenne, thèse, Univ. Jean Jaurès, 1998.



## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères



Fin avril



Mi mai



Début juin

- ▶ Des paysages changeant au fil du temps (cf photographie diachroniques ci-dessous)  
Et mouvant au grès des saisons sur une années (cf photographies ci-contre)
- ▶ Gérer le paysage de la rivière c'est accepter sa naturalité, sa mouvance. C'est dire ne pas chercher à la contraindre, à artificialiser ses abords mais au contraire accepter ses transformations.



## II - S'inscrire dans les sous-unités paysagères de la vallée de la Dordogne et leurs caractéristiques paysagères

- Comprendre l'hydromorphologie ancienne, pour lire le paysage actuel et savoir où le futur projet s'implante et comment il dialogue avec le paysage de la rivière et plus largement de la vallée de la Dordogne
- S'appuyer sur l'histoire géologique et paysagère de la vallée pour qualifier les espaces habités, leur limite et leur rapport au grand paysage de la vallée, comprendre comment penser un projet d'aménagement, de ménagement, de transformation, ou de gestion du paysage

FLOIRAC

MEYRONNE

CREYSSE

SAINT SOZY

FLOIRAC

MEZELS

COPEYRE

SAINT DENIS MARTEL



# *Cauvaldor* | | PLUIH

## PRINCIPES ET PRÉCONISATIONS DE L'OAP THÉMATIQUE



## Principes

## Orientations

## Actions ou prescriptions

### Préserver la rivière vivante et mouvante

Maintenir ou remobiliser les capacités hydrodynamiques de la rivière

- Lancer un plan de gestion sédimentaire
- Conforter un plan de gestion des embâcles et des chenaux d'écoulements
- Favoriser la mobilité latérales sur les secteurs sans enjeux
- Préserver les champs d'expansion des crues morphogènes
- Communiquer sur la vie de l'espace rivière

Réduire les impacts des aménagements présents et futurs sur la qualité hydrodynamique et biotique

- Favoriser la résilience des aménagements et des constructions existantes
- Réduire les pressions et les dérives de la surfréquentation des accès et des sites

### Accompagner le paysage de la rivière dans ses dynamiques d'évolution

Accompagner les espaces aménagés en bord de rivière dans le respect des caractéristiques paysagères existantes

- Réduire l'impact et la vulnérabilité des aménagements et constructions existantes à proximité de la rivière
- Permettre l'évolution des aménagements et constructions existantes en bord de rivière tout en veillant à leur intégration paysagère:
  - Liés aux activités de la rivière
  - Liés à l'économie touristique
  - Liés à la présence actuelle des riverains

Valoriser le paysage végétal des bords de la Dordogne

- Elaborer et appliquer un plan de gestion de la végétation accompagnant la rivière, du point de vue interne et externe à la rivière en lien avec la trame verte et bleue
- Gérer les plantes invasives tout en permettant les évolutions spontanées et durables
- Favoriser et accompagner la préservation/le développement des habitats d'intérêt communautaire
- Maintenir ou créer des ouvertures visuelles sur la rivière en relation avec les itinéraires de découvertes et la valorisation des éléments repères et structurant du paysage (falaise, cirque, butte témoin, pech, silhouette patrimoniale d'un village, etc.)

Accompagner une agriculture et une arboriculture participant positivement au cadre de vie

- Affirmer la spécificités terroir agricoles
- Promouvoir une agriculture adaptée au paysage et respectueuse des enjeux sociaux / environnementaux (biodiversité, préservation des ressources en eau et de sa qualité, productions locales et circuit court etc.)

### Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

Préserver la lisibilité des espaces habités au cœur de la vallée de la Dordogne Lotoise

- Préserver les silhouettes urbaines des villages, leur composition et leur lisibilité dans le paysage de la vallée
- Contenir l'étalement urbain et préserver des coupures d'urbanisation entre les villages, entre les hameaux
- S'appuyer sur l'histoire géologique et paysagère de la vallée pour qualifier les espaces habités, leur limite et leur rapport au grand

Préserver et valoriser les vues et itinéraires de découvertes de la vallée de la Dordogne Lotoise

- Mettre en valeur les itinéraires de découverte de la vallée
- Préserver les vues caractéristiques et emblématiques sur les éléments structurant du paysage de la vallée, et le patrimoine urbain et architectural existant depuis des points de vues identifiés sur les reliefs et depuis la vallée de la Dordogne

Conforter et/ou développer les liens avec l'espace rivière à l'échelle de la vallée

- Valoriser de manière mesurée les accès à la rivière
- Restaurer certains anciens accès à la rivière (cales en pavage pierre notamment) formant un patrimoine hérité et reconnu
- Accompagner les projets touristiques en bord de rivière ou dans la plaine et leur inscription dans le paysage (lisière paysagère, covisibilité avec les éléments patrimoniaux et structurant du paysage, gestion des limites et des accès à la rivière, choix des végétaux, gestion différenciée des espaces, signalétique homogène à l'échelle de la vallée etc.)
- Développer les liens avec le paysage alentour, les vallées affluentes, les vallonnes, le territoire du Causse ou du Limargue
- Déployer une signalétique partagée de la découverte de l'espace rivière et de ses pratiques
- Gérer les fréquentations et le bon partage des lieux de passage

# Principe n°1 - Préserver la rivière vivante et mouvante

Ce principe se concentre sur l'espace rivière strict, à savoir la Dordogne avec sa bande active, sa ripisylve et toutes ses annexes hydrauliques. C'est le cœur de l'OAP, porteur des enjeux de préservation environnementale les plus forts, où l'aspect « organique » de l'espace rivière est le plus prégnant. Ce principe convoque préférentiellement l'hydrodynamique, la biodiversité, les aménagements ponctuels et la résilience.

## Orientation 1 : maintenir ou remobiliser les capacités hydrodynamiques de la rivière

- Lancer un plan de gestion sédimentaire
  - Plusieurs facteurs expliquent le manque d'apports en sédiments grossiers et fins (barrages, extraction de granulats, curages, ...). La mise en place d'un plan de gestion sédimentaire aura pour objectif de réguler ce manque d'apports, afin de continuer à offrir la variété d'habitats présents pour les différentes espèces aquatiques (mollusques, poissons) mais également l'avifaune des milieux aquatiques, en particulier les espèces limicoles.
  - Les acteurs locaux (EPTB, syndicat des bassins versants, communes) devront s'engager à rédiger ce plan de gestion.



*Dordogne et plage de galets à Souillac*

## Principe n°1 - Préserver la rivière vivante et mouvante

Ce principe se concentre sur l'espace rivière strict, à savoir la Dordogne avec sa bande active, sa ripisylve et toutes ses annexes hydrauliques. C'est le cœur de l'OAP, porteur des enjeux de préservation environnementale les plus forts, où l'aspect « organique » de l'espace rivière est le plus prégnant. Ce principe convoque préférentiellement l'hydrodynamique, la biodiversité, les aménagements ponctuels et la résilience.

### Orientation 1 : maintenir ou remobiliser les capacités hydrodynamiques de la rivière

- Conforter un plan de gestion des embâcles et des chenaux d'écoulements
  - Afin de conserver des zones de frayère ou d'abri pour la faune piscicole, les matériaux constitutifs des embâcles ne devront pas être retirés s'ils n'attendent pas à la sécurité des personnes et des biens.
  - De même, les chenaux d'écoulements devront être conservés car primordiaux pour la migration de la faune piscicole, et notamment du saumon atlantique et de l'anguille.



*Végétation immergée et bois mort dans une couasne à Vayrac, au sein du périmètre de l'Arrêté de Protection de Biotope du saumon sur le cours lotois de la Dordogne*



## Principe n°1 - Préserver la rivière vivante et mouvante

Ce principe se concentre sur l'espace rivière strict, à savoir la Dordogne avec sa bande active, sa ripisylve et toutes ses annexes hydrauliques. C'est le cœur de l'OAP, porteur des enjeux de préservation environnementale les plus forts, où l'aspect « organique » de l'espace rivière est le plus prégnant. Ce principe convoque préférentiellement l'hydrodynamique, la biodiversité, les aménagements ponctuels et la résilience.

### Orientation 1 : maintenir ou remobiliser les capacités hydrodynamiques de la rivière

- Favoriser la mobilité latérale sur les secteurs sans enjeux
- Préserver les champs d'expansion des crues morphogènes
  - Interdire toute nouvelle construction au sein de la bande active soumise aux crues de la Dordogne afin de laisser la rivière se mouvoir dans les zones concernées.
  - Limiter la création de digues et privilégier le retrait des constructions potentiellement impactées par les crues.
- Communiquer sur la vie de l'espace rivière
  - Informer et sensibiliser sur les espèces patrimoniales présentes. Expliquer le principe de migration des espèces. Mettre en exergue les zones de frayère et leur importance pour la faune piscicole. Aborder l'importance des apports de sédiments, et de la conservation des embâcles ou des matériaux présents dans le lit.

## Principe n°1 - Préserver la rivière vivante et mouvante

Ce principe se concentre sur l'espace rivière strict, à savoir la Dordogne avec sa bande active, sa ripisylve et toutes ses annexes hydrauliques. C'est le cœur de l'OAP, porteur des enjeux de préservation environnementale les plus forts, où l'aspect « organique » de l'espace rivière est le plus prégnant. Ce principe convoque préférentiellement l'hydrodynamique, la biodiversité, les aménagements ponctuels et la résilience.

### Orientation 2 : Réduire les impacts des aménagements présents et futurs sur la qualité hydrodynamique et biotique

- Favoriser la résilience des aménagements et des constructions existantes
  - Aucun accès à la rivière ne devra être aménagé au droit des zones de frayères de la faune piscicole patrimoniale (notamment le saumon atlantique, l'anguille, le chabot ou les lamproies) ainsi qu'au droit des zones d'atterrissement et des bancs de galets (habitats favorables à la nidification du petit gravelot).
  - Tous les secteurs sont concernés (zone d'arrimage des bateaux, canoë-kayak, camping, plage).
  - La conservation ou la réhabilitation des aménagements existants devra être privilégiée par rapport à l'aménagement « de novo ». Un confortement des structures pourra avoir lieu, en faisant attention à conserver la ripisylve notamment.
  - Limiter les apports latéraux, notamment de nutriments lors du renforcement des constructions existantes, en maîtrisant les ruissellements et la gestion des effluents.



*La Dordogne et sa ripisylve à conserver*

## Principe n°1 - Préserver la rivière vivante et mouvante

Ce principe se concentre sur l'espace rivière strict, à savoir la Dordogne avec sa bande active, sa ripisylve et toutes ses annexes hydrauliques. C'est le cœur de l'OAP, porteur des enjeux de préservation environnementale les plus forts, où l'aspect « organique » de l'espace rivière est le plus prégnant.

Ce principe convoque préférentiellement l'hydrodynamique, la biodiversité, les aménagements ponctuels et la résilience.

### Orientation 2 : Réduire les impacts des aménagements présents et futurs sur la qualité hydrodynamique et biotique

- Réduire les pressions et les dérives de la surfréquentation des accès et des sites
  - Créer des cheminements piétons « balisés » aux abords des différents accès à la rivière, tout en conservant la ripisylve, pour éviter la multiplication des passages sauvages. Cette action doit être accompagnée, si besoin, d'une sensibilisation du public et de l'obturation des passages préexistants par de la végétation.
  - Ne pas intervenir sur les habitats de sources et suintement contribuant à la mosaïque de milieux humides.
  - Contribuer à la restauration des habitats dégradés par les activités humaines, en se focalisant sur les annexes hydrauliques.
  - Conserver voire restaurer la ripisylve, en considérant la création des cheminements piétons.
  - Mettre en place des signalétiques pour informer les usagers sur la conservation de certaines zones, où aucun passage ne devra avoir lieu. Une signalétique pourra également être mise en place à proximité des campings afin de mettre en exergue la nature présente.
  - Concernant les vallées de l'Ouyse et de l'Alzou en particulier : la pratique du canoë-kayak devra être évitée.



*La Dordogne et sa ripisylve à conserver*

## Principe n°1 - Préserver la rivière vivante et mouvante

Ce principe se concentre sur l'espace rivière strict, à savoir la Dordogne avec sa bande active, sa ripisylve et toutes ses annexes hydrauliques. C'est le cœur de l'OAP, porteur des enjeux de préservation environnementale les plus forts, où l'aspect « organique » de l'espace rivière est le plus prégnant.

Ce principe convoque préférentiellement l'hydrodynamique, la biodiversité, les aménagements ponctuels et la résilience.

### Préconisations générales pour la trame bleue

- Contribuer à la restauration des habitats dégradés, notamment au niveau des annexes hydrauliques,
- Interdiction de tout aménagement au droit des zones de frayères des espèces patrimoniales,
- Conservation voire restauration de la ripisylve et milieux alluviaux,
- Absence d'intervention sur les habitats de sources et suintements contribuant à la mosaïque de milieux humides,
- Limitation des apports latéraux, notamment de nutriments,
- Information et sensibilisation de tous.

### Préconisations localisées pour la trame bleue

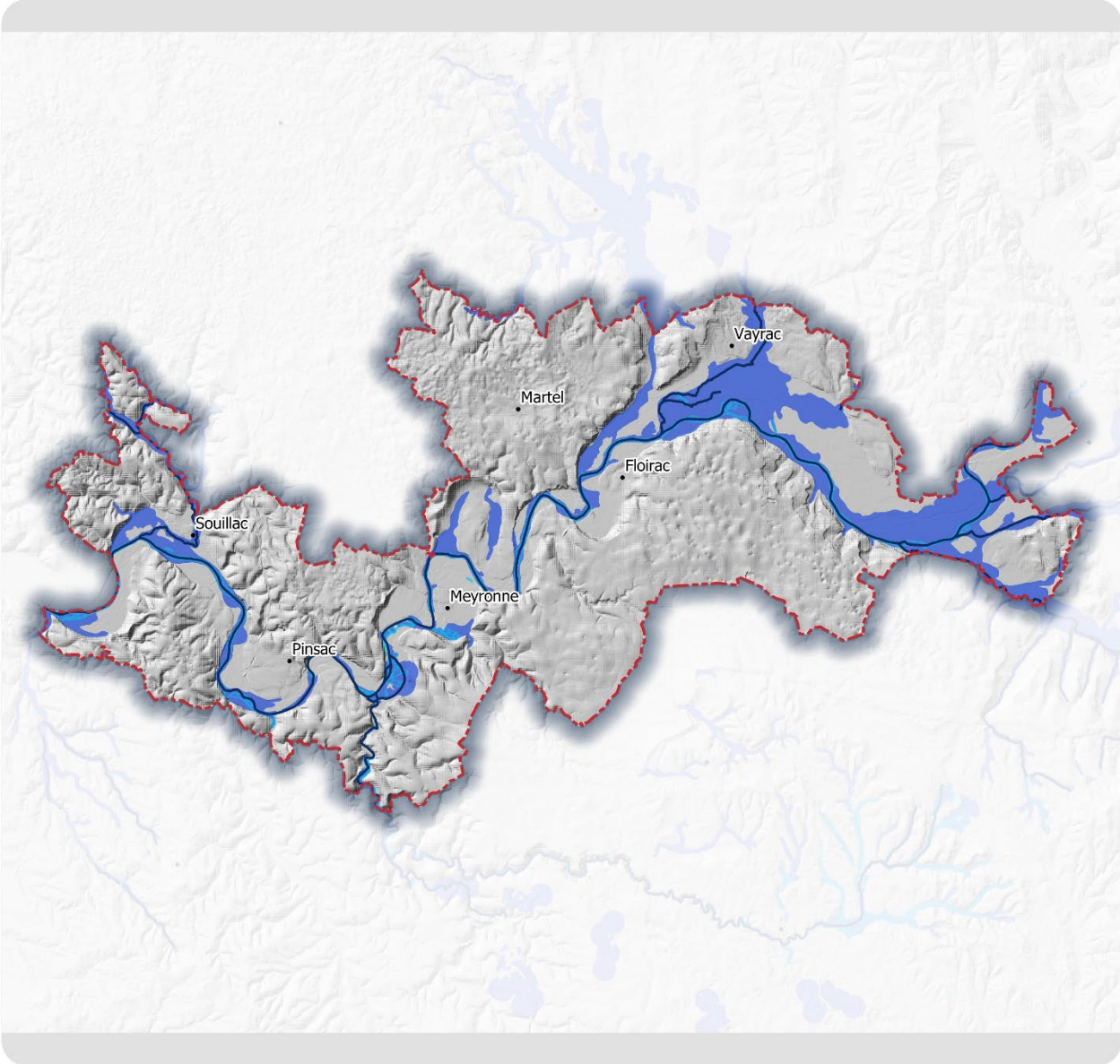
En vallées de l'Ouyse et de l'Alzou :

- Eviter le développement de pratique du canoë-kayak,
- Limiter l'artificialisation ou le piétinement des coteaux thermophiles.

### Préconisations générales pour la trame verte

- Conservation des massifs boisés (interdiction des coupes rases ou des projets contribuant à l'artificialisation),
- Conservation des sujets sénescents,
- Limiter la création de nouveaux itinéraires de randonnée dans les boisements et notamment dans les forêts de pente.
- Favoriser la gestion agro-pastorale des prairies et des pelouses sèches (pâturage extensif, entretien mécanique) et limiter la fertilisation afin de garder des prairies naturelles de fauche,
- Principe de non intervention au droit des milieux rupestres,
- Adaptation des rythmes de visite dans certaines grottes.

# Principe n°1 - Préserver la rivière vivante et mouvante




## OAP Dordogne - Réservoirs de la Trame Bleue

- Administratif**
- ▭ Périmètre des communes de l'OAP Dordogne
  - Principales communes
- Réservoirs de la Trame Bleue**
- Réservoirs aquatiques linéaires
  - ▨ Réservoirs aquatiques superficiels
  - Réservoirs humides



Date de réalisation : Février 2024  
Logiciel utilisé : QGIS 3.26.3-Buenos Aires  
Fond : OSM Relief

Référence : 2021-000212



## Principe n° 2 - Accompagner le paysage de la rivière dans ses dynamiques d'évolution

Ce principe élargit la vue et permet de s'intéresser à la vallée de la Dordogne en tant que paysages emblématiques et évolutifs, du grand paysage aux paysages du quotidien. Il doit décliner des orientations et des prescriptions qui vont accompagner les évolutions et la préservation des paysages, tout en permettant les projets et le développement de manière encadrée.

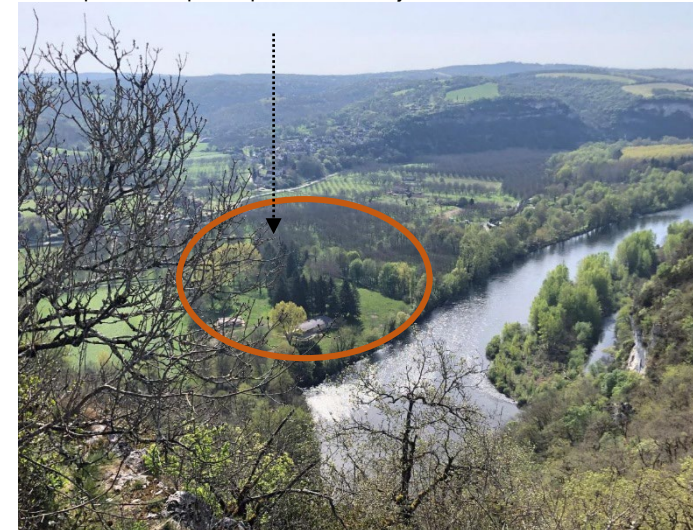
Ce principe convoque préférentiellement les risques et vulnérabilité, la préservation paysagère ciblée, l'agriculture et l'utilisation des sols, les aménagements ponctuels.

### Orientation 1 : Accompagner les espaces aménagés en bord de rivière dans le respect des caractéristiques paysagères existantes

- Réduire l'impact et la vulnérabilité des aménagements et constructions existantes à proximité de la rivière
  - Ne pas défricher pour construire autour des espaces aménagés : interdire les coupes rases pour des projets contribuant à l'artificialisation. En cas d'abattage d'arbres, s'assurer de l'absence d'atteinte sur la ripisylve et respecter un calendrier adapté au cycle biologique des espèces.
  - Conserver les massifs boisés autour des aménagements afin de permettre une bonne intégration paysagère.
  - Adapter les rythmes de visite dans certaines grottes et lieux fréquentés par les chauves-souris.
  - Ne pas amender et planter au droit ou à proximité des milieux humides.
  - En cas de fréquentation des milieux humides pour des raisons ludiques, créer des cheminements et passerelles en bois afin de ne pas provoquer le piétinement des habitats.
- Permettre l'évolution des aménagements et constructions existantes en bord de rivière tout en veillant à leur intégration paysagère:
  - Liés aux activités de la rivière
  - Liés à l'économie touristique
  - Liés à la présence actuelle des riverains

**Pour rappel : l'évolution des aménagements et constructions en bord de rivière et fond de vallée sont encadrées par le PPRI (Plan de prévention des risques inondation)**

**Centre de vacances en bord de rivière** : un paysage préservé simple, des espaces perméables majoritairement enherbés



## Principe n° 2 - Accompagner le paysage de la rivière dans ses dynamiques d'évolution

Ce principe élargit la vue et permet de s'intéresser à la vallée de la Dordogne en tant que paysages emblématiques et évolutifs, du grand paysage aux paysages du quotidien. Il doit décliner des orientations et des prescriptions qui vont accompagner les évolutions et la préservation des paysages, tout en permettant les projets et le développement de manière encadrée.

Ce principe convoque préférentiellement les risques et vulnérabilité, la préservation paysagère ciblée, l'agriculture et l'utilisation des sols, les aménagements ponctuels.

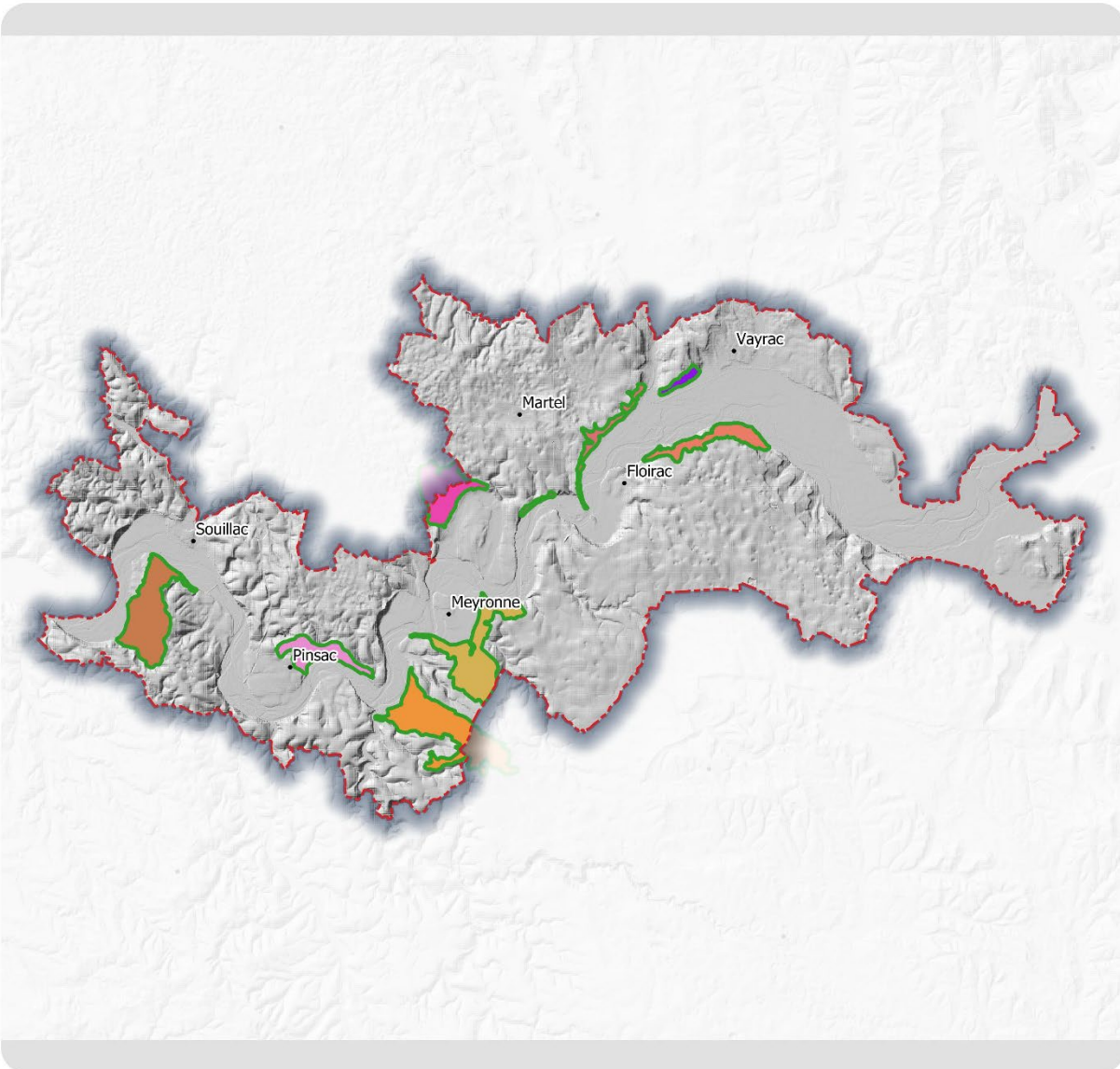
### Orientation 2 : Valoriser le paysage végétal des bords de la Dordogne

- Elaborer et appliquer un plan de gestion de la végétation accompagnant la rivière, du point de vue interne et externe à la rivière en lien avec la trame verte et bleue
  - Se limiter à des coupes d'entretien, privilégier l'élagage à l'abattage.
  - Conserver les sujets sénescents, pouvant accueillir chauves-souris et coléoptères.
  - Limiter la création de nouveaux itinéraires de randonnée dans les boisements et notamment dans les forêts de pente.
  - Conserver et valoriser la ripisylve
- Gérer les plantes invasives tout en permettant les évolutions spontanées et durables
- Favoriser et accompagner la préservation des habitats d'intérêt communautaire faunistique et floristique pour conserver la haute valeur environnementale de l'espace rivière
  - Sanctuariser les forêts de pente, afin d'éviter toute coupe rase sur ces habitats d'intérêt patrimonial.
  - Limiter l'artificialisation ou le piétinement des coteaux thermophiles, en particulier sur les vallées de l'Ouysse et de l'Alzou.
  - Limiter au maximum la fréquentation des zones humides.



*La Dordogne et sa ripisylve au premier plan, forêt de pente et milieux rupestres en arrière-plan, à Vayrac*

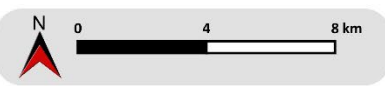
# Principe n° 2 - Accompagner le paysage de la rivière dans ses dynamiques d'évolution



## OAP Dordogne - Zones d'intérêt écologique Trame Verte

**Administratif**  
- Périmètre des communes de l'OAP Dordogne  
• Principales communes

- Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I**
- Corniches de Gluges
  - Coteaux de Creysse
  - Coteaux et Pech de Lacave à Rocamadour
  - Pech et pentes forestières de Pinsac
  - Pentes forestières d'Ourjac et Mézels
  - Pentes forestières du Puy d'Issolud
  - Pentes forestières du Roc
  - Rocher Sainte-Marie, Puech d'Aussel, vallon du Limon et combes tributaires
  - Versant de la vallée de la Dordogne entre Saint-Denis-les-Martels et Copeyre



Date de réalisation : Février 2024  
Logiciel utilisé : QGIS 3.26.3-Buenos Aires  
Fond : OSM Relief  
Référence : 2021-000212



## Principe n° 2 - Accompagner le paysage de la rivière dans ses dynamiques d'évolution

Ce principe élargit la vue et permet de s'intéresser à la vallée de la Dordogne en tant que paysages emblématiques et évolutifs, du grand paysage aux paysages du quotidien. Il doit décliner des orientations et des prescriptions qui vont accompagner les évolutions et la préservation des paysages, tout en permettant les projets et le développement de manière encadrée.

Ce principe convoque préférentiellement les risques et vulnérabilité, la préservation paysagère ciblée, l'agriculture et l'utilisation des sols, les aménagements ponctuels.

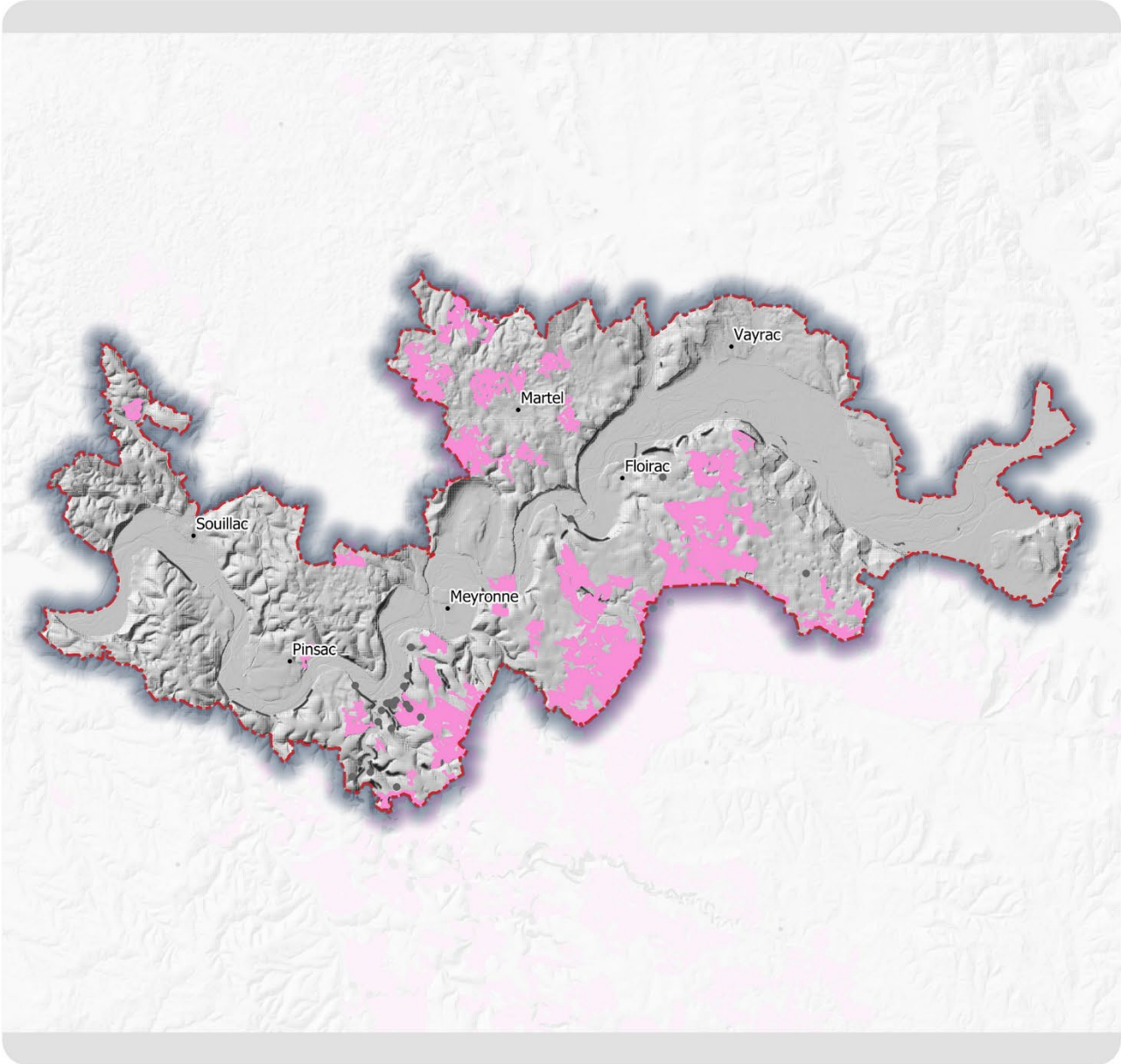
### Orientation 2 : Valoriser le paysage végétal des bords de la Dordogne

- Maintenir ou créer des ouvertures visuelles sur la rivière en relation avec les itinéraires de découverte et la valorisation des éléments repères et structurants du paysage (falaise, cirque, butte témoin, pech, silhouette patrimoniale d'un village, etc.)
  - Conserver un principe de non-intervention au niveau des milieux rocheux et rupestres, pour les rapaces notamment.



*Falaises à Copeyre (Martel)*

# Principe n° 2 - Accompagner le paysage de la rivière dans ses dynamiques d'évolution



## OAP Dordogne - Réservoirs de la Trame Verte Milieux Secs

- Administratif**
- ▭ PÉRIMÈTRE des communes de l'OAP Dordogne
  - Principales communes
- Réservoirs des milieux secs**
- Pelouses et landes
  - Cavités rocheuses
  - Milieux rocheux



Date de réalisation : Février 2024  
Logiciel utilisé : QGIS 3.26.3-Buenos Aires  
Fond : OSM Relief  
Référence : 2021-000212



Zones à enjeu associées aux milieux secs

## Principe n° 2 - Accompagner le paysage de la rivière dans ses dynamiques d'évolution

Ce principe élargit la vue et permet de s'intéresser à la vallée de la Dordogne en tant que paysages emblématiques et évolutifs, du grand paysage aux paysages du quotidien. Il doit décliner des orientations et des prescriptions qui vont accompagner les évolutions et la préservation des paysages, tout en permettant les projets et le développement de manière encadrée.

Ce principe convoque préférentiellement les risques et vulnérabilité, la préservation paysagère ciblée, l'agriculture et l'utilisation des sols, les aménagements ponctuels.

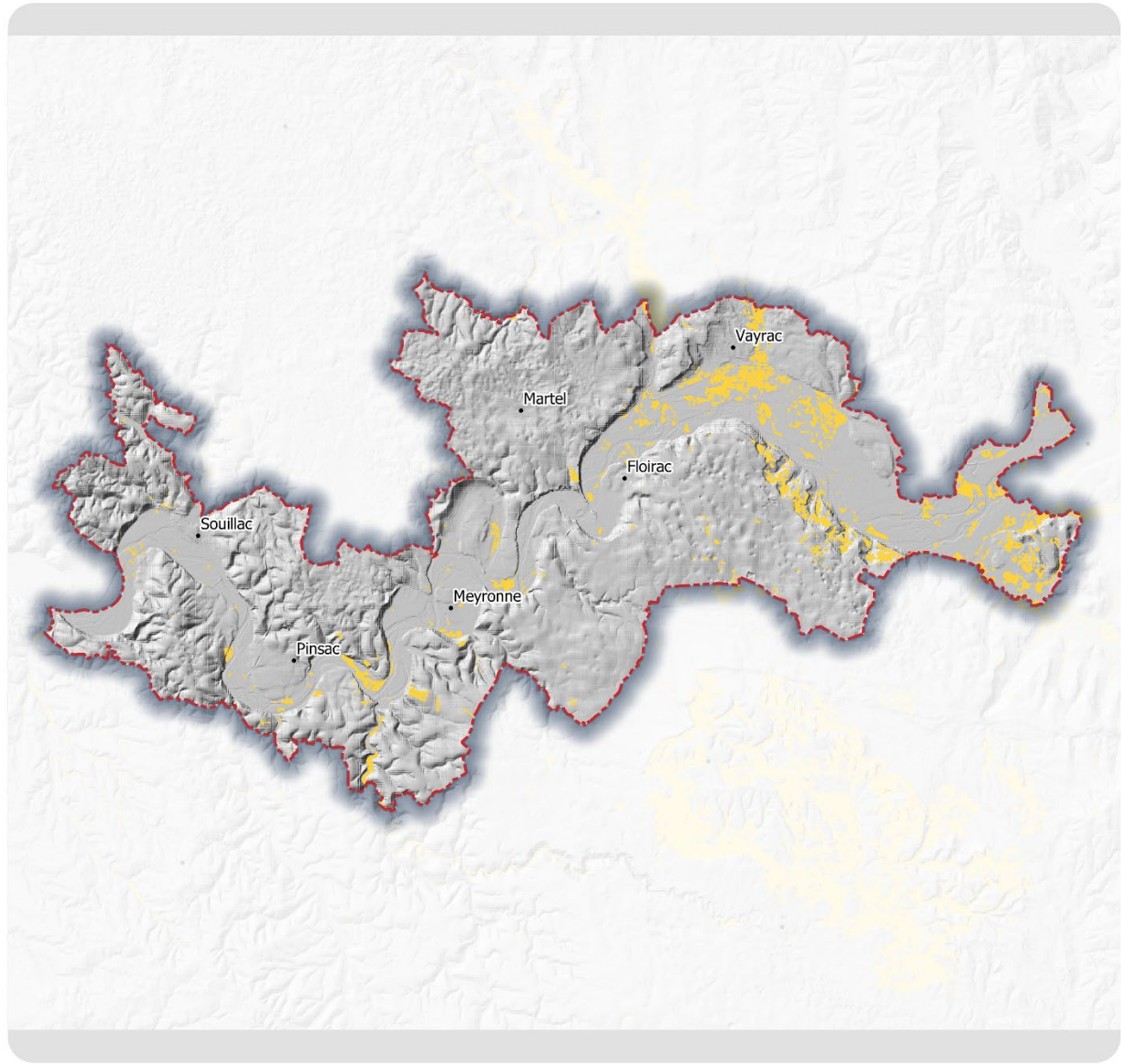
### Orientation 3 : Accompagner une agriculture et une arboriculture participant positivement au cadre de vie

- Affirmer la spécificité des terroirs agricoles
  - Promouvoir une agriculture adaptée au paysage et respectueuse des enjeux sociaux/environnementaux (biodiversité, trame brune en devenir liée au PAT en cours sur le territoire, préservation des ressources en eau et de sa qualité, qualité des sols, production locale et circuit court etc.)
- Ne pas amender et planter au niveau des milieux humides. En se basant sur la protection des zones humides inventoriées (surtrame du zonage réglementaire du PLUi), sensibiliser et informer les propriétaires et exploitants agricoles de l'utilité des zones humides pour éviter leur drainage.
  - Favoriser la gestion agro-pastorale des prairies et des pelouses sèches (pâturage extensif, entretien mécanique) et limiter la fertilisation afin de conserver leur naturalité.



*Plaine agricole dans le secteur de Saint-Sozy (vue depuis Rocs des Monges)*

# Principe n° 2 - Accompagner le paysage de la rivière dans ses dynamiques d'évolution




## OAP Dordogne – Réservoirs de la Trame Verte Milieux prairiaux

- Administratif**
- ▭ Périmètre des communes de l'OAP Dordogne
  - Principales communes
- Réservoirs des milieux prairiaux**
- ▭ Réservoirs



Date de réalisation : Février 2024  
Logiciel utilisé : QGIS 3.26.3-Buenos Aires  
Fond : OSM Relief  
Référence : 2021-000212



# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

Ce principe permet d'envisager des prescriptions portant sur les constructions et aménagements qui parcourent tout le territoire de l'OAP, respectant les critères paysagers et environnementaux fixés. Cela en prenant en compte les fonctionnements et les dynamiques qui font évoluer ces paysages. Ce principe convoque préférentiellement les formes urbaines, l'itinérance, les mobilités, la patrimoine bâti.

## Orientation 1 : Préserver la lisibilité des espaces habités au cœur de la vallée de la Dordogne Lotoise :

- Arrêter l'étalement urbain et préserver des coupures d'urbanisation entre les villages, entre les hameaux

► Les projets d'urbanisation (nouvelles constructions) seront implantés au plus proche des espaces bâtis existants des villages, afin de préserver les terres agricoles et maintenir des coupures d'urbanisation franches au cœur de la vallée

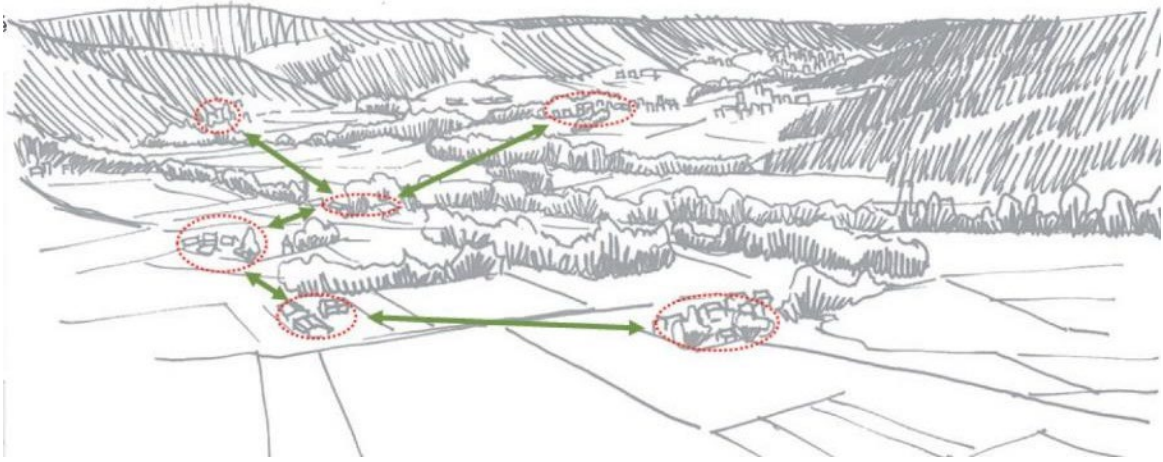
► Lorsque le village ne peut pas accueillir de nouvelles constructions (projets d'urbanisation), villages perchés, à flanc de versant par exemple, celles-ci s'implanteront à proximité des groupements ou hameaux existants en préservant les coupures d'urbanisation entre ceux-ci.

► Une urbanisation linéaire s'étendant le long des routes sera proscrite, un tissu urbain groupé et compact lui sera préféré avec de vraies coupures d'urbanisation

► Dans le cas de bâtiments d'activité présentant des nuisances et donc l'impossibilité de s'implanter à proximité des zones d'habitation, il cherchera autant que possible la proximité des bâtiments d'activité déjà existants

► Le porteur de projet s'inspirera des formes urbaines historiques : villages et hameaux, pour densifier ou imaginer de nouvelles extensions urbaines : imbrication des constructions et des jardins les uns par rapport aux autres, parcellaire, imbrication entre jardins privés et espaces communs.

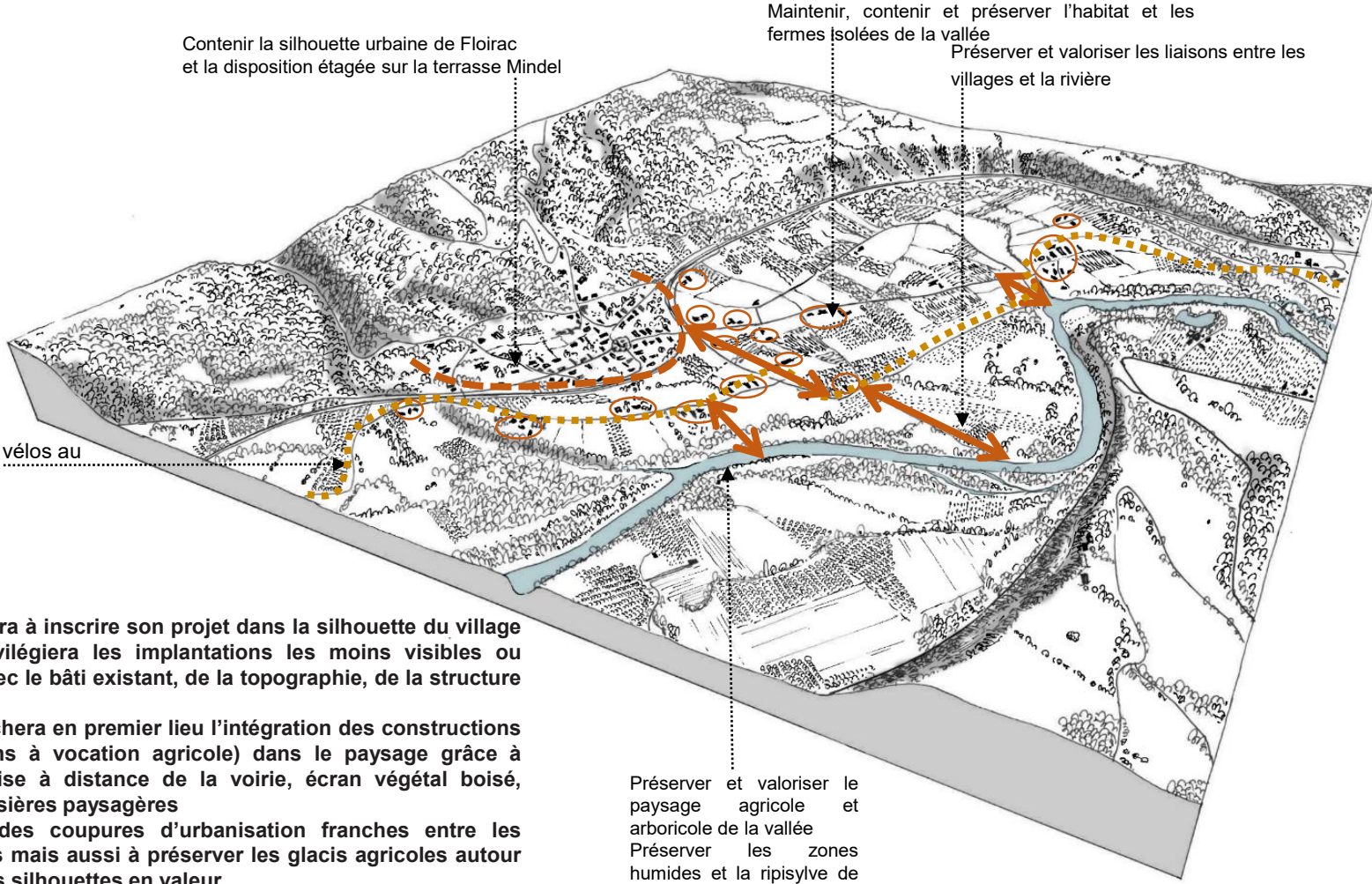
Préserver des coupures d'urbanisation franches entre les villes, villages et hameaux - source de l'illustration CAUE du Lot



# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

## Orientation 1 : Préserver la lisibilité des espaces habités au cœur de la vallée de la Dordogne Lotoise :

- Préserver les silhouettes urbaines des villages, leur composition et leur lisibilité dans le paysage de la vallée, les liens piétons/cycles entre espaces habités et rivière
- Les points de vue, la plaine agricole, la mobilité douce au cœur de la vallée etc.

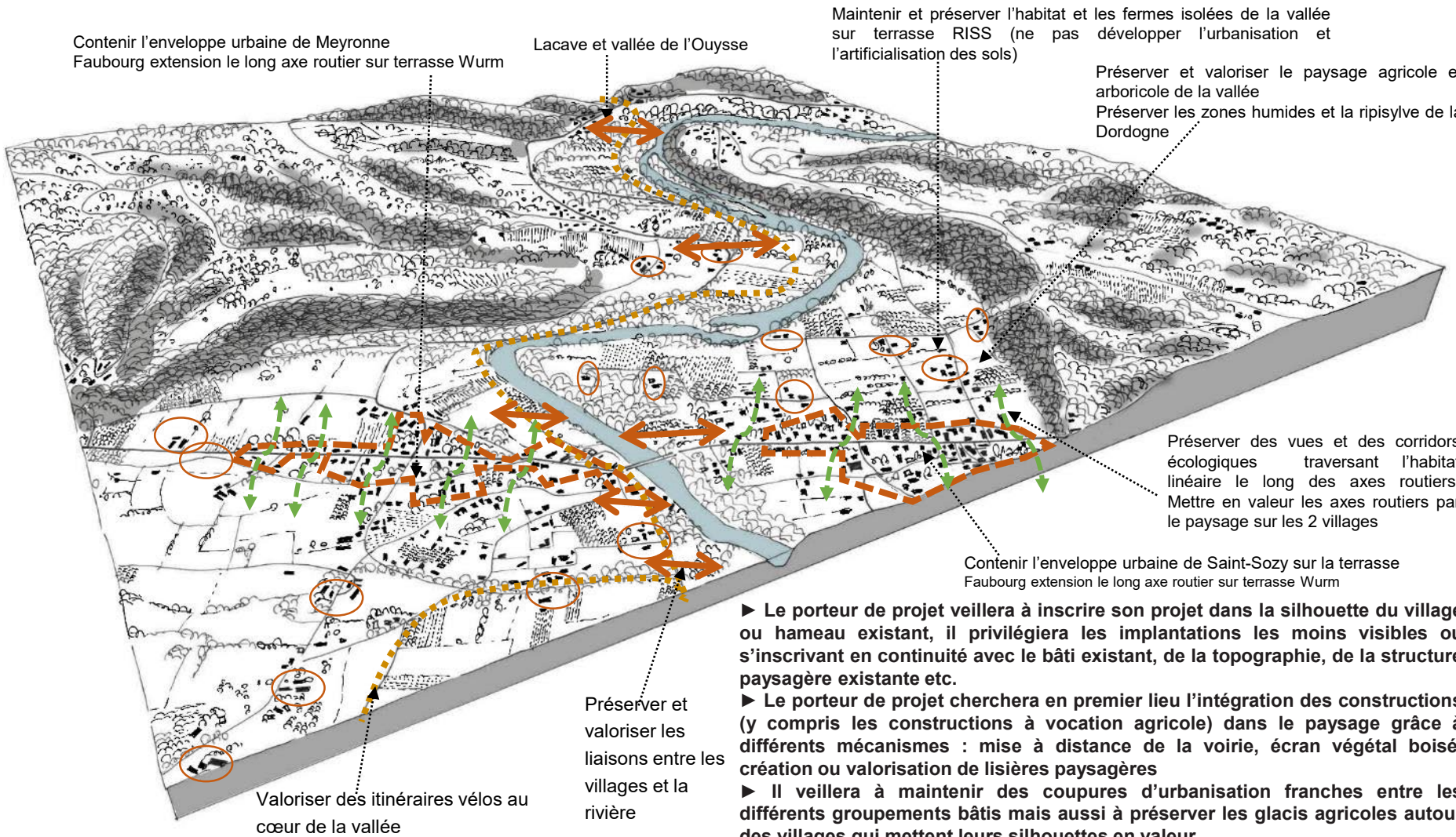


- Le porteur de projet veillera à inscrire son projet dans la silhouette du village ou hameau existant, il privilégiera les implantations les moins visibles ou s'inscrivant en continuité avec le bâti existant, de la topographie, de la structure paysagère existante etc.
- Le porteur de projet cherchera en premier lieu l'intégration des constructions (y compris les constructions à vocation agricole) dans le paysage grâce à différents mécanismes : mise à distance de la voirie, écran végétal boisé, création ou valorisation de lisières paysagères
- Il veillera à maintenir des coupures d'urbanisation franches entre les différents groupements bâtis mais aussi à préserver les glacis agricoles autour des villages qui mettent leurs silhouettes en valeur
- Lorsqu'il doit s'implanter en périphérie, le projet cherchera à dessiner la lisière paysagère du village ou hameau

# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

## Orientation 1 : Préserver la lisibilité des espaces habités au cœur de la vallée de la Dordogne Lotoise : ici exemple situé dans la sous-unité de La Vallée Caussearde : Les méandres des falaises

- préserver les silhouettes urbaines des villages, leur composition et leur lisibilité dans le paysage de la vallée, les liens piétons/cycles entre espaces habités et rivière, les points de vue, la plaine agricole, la mobilité douce au cœur de la vallée etc.



- ▶ Le porteur de projet veillera à inscrire son projet dans la silhouette du village ou hameau existant, il privilégiera les implantations les moins visibles ou s'inscrivant en continuité avec le bâti existant, de la topographie, de la structure paysagère existante etc.
- ▶ Le porteur de projet cherchera en premier lieu l'intégration des constructions (y compris les constructions à vocation agricole) dans le paysage grâce à différents mécanismes : mise à distance de la voirie, écran végétal boisé, création ou valorisation de lisières paysagères
- ▶ Il veillera à maintenir des coupures d'urbanisation franches entre les différents groupements bâtis mais aussi à préserver les glacis agricoles autour des villages qui mettent leurs silhouettes en valeur
- ▶ Lorsqu'il doit s'implanter en périphérie, le projet cherchera à dessiner la lisière paysagère du village ou hameau

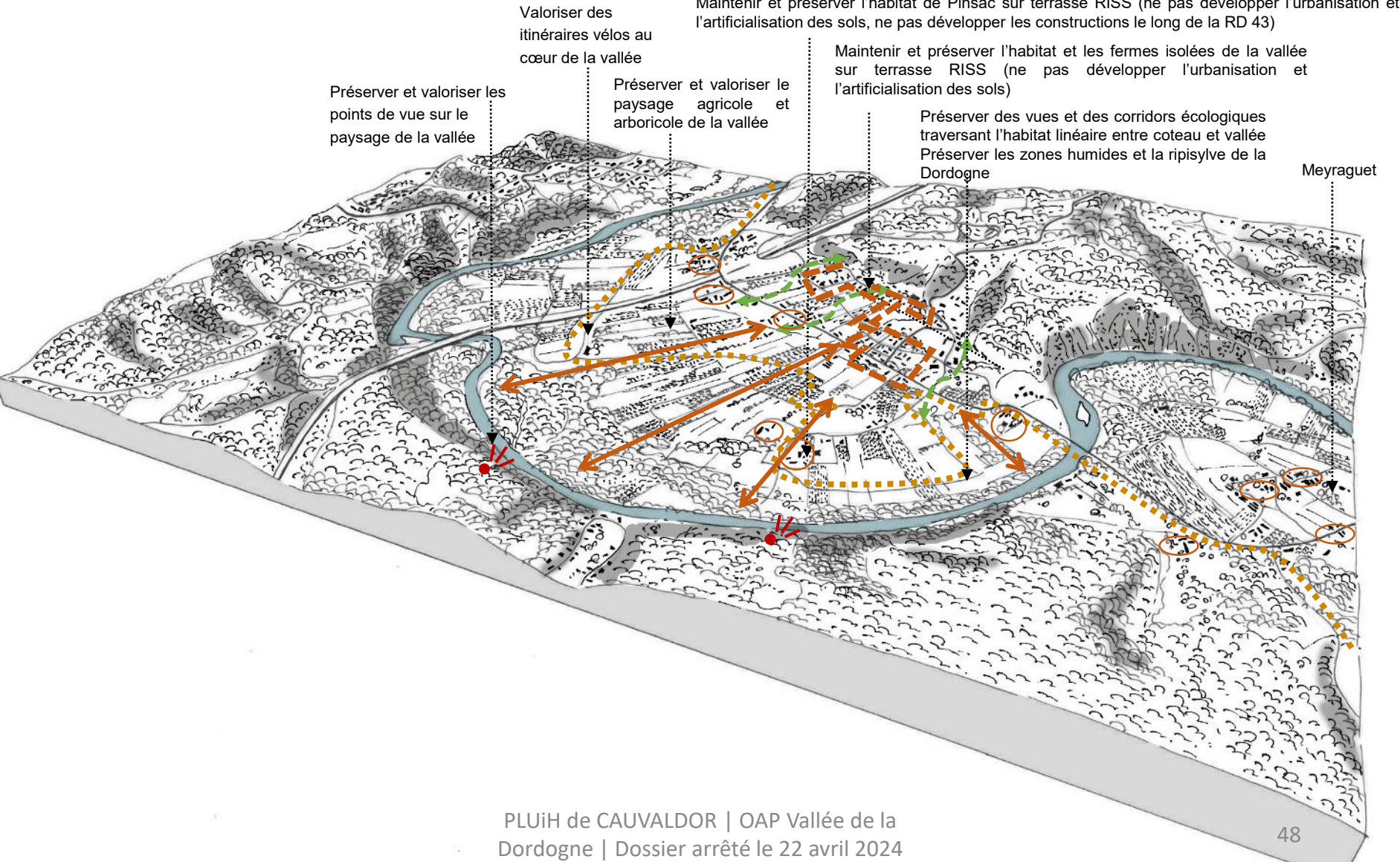
# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

**Orientation 1 : Préserver la lisibilité des espaces habités au cœur de la vallée de la Dordogne Lotoise : ici exemple situé dans la sous-unité de La Vallée Caussearde :**

Les méandres des versants abruptes

- Préserver les silhouettes urbaines des villages, leur composition et leur lisibilité dans le paysage de la vallée, les liens piétons/cycles entre espaces habités et rivière

Les points de vue, la plaine agricole, la mobilité douce au cœur de la vallée etc.



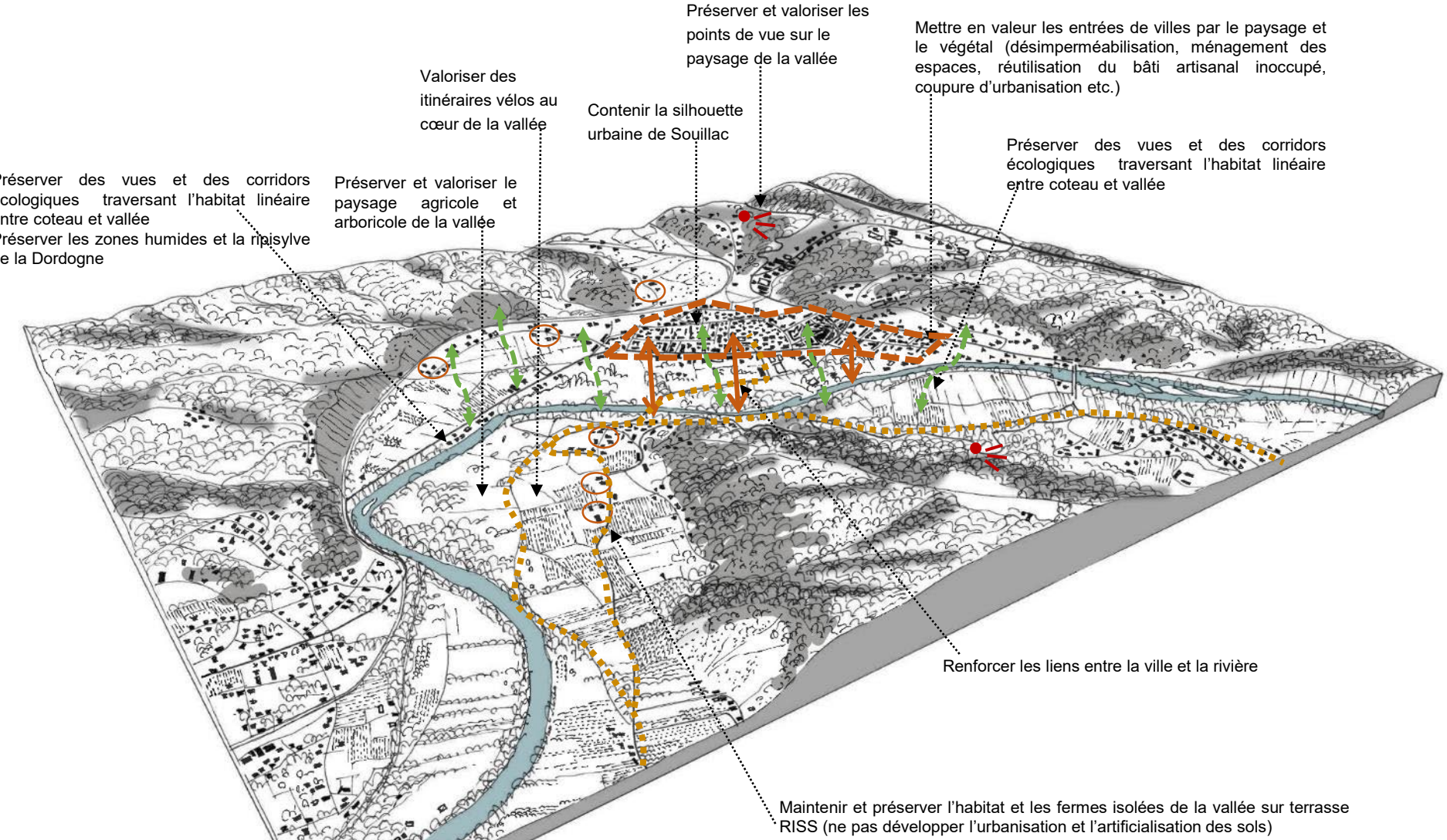


# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

**Orientation 1 : Préserver la lisibilité des espaces habités au cœur de la vallée de la Dordogne Lotoise : ici exemple situé dans la sous-unité de La Vallée Caussearde :**

Les méandres des versants abruptes

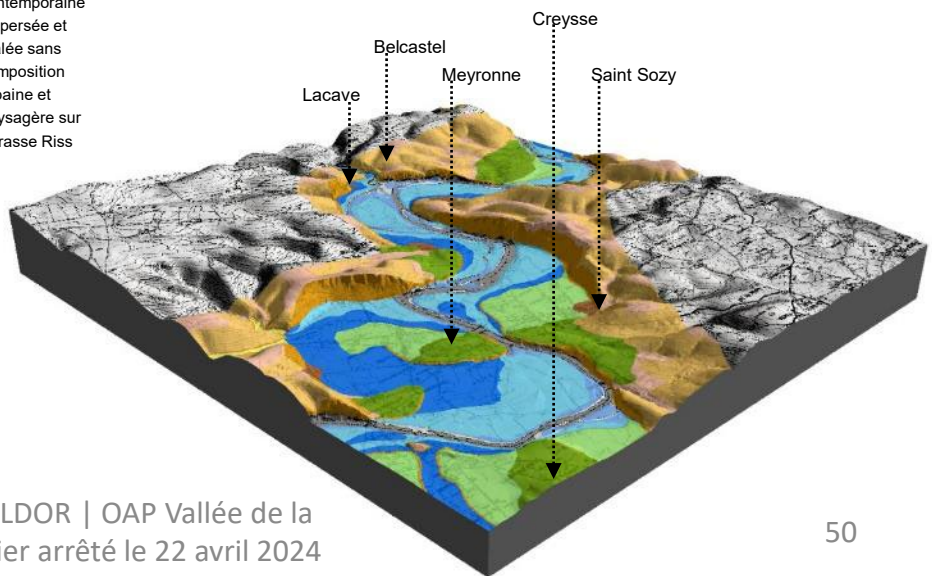
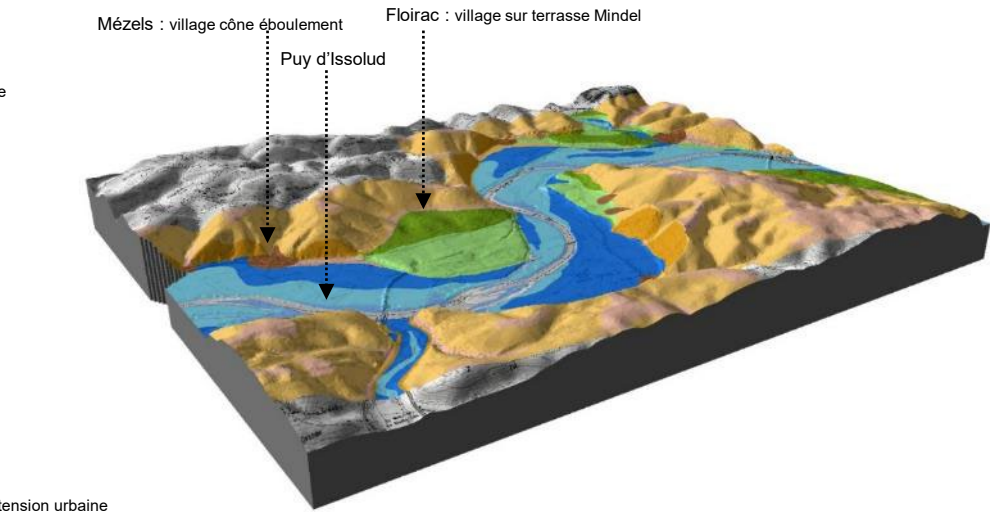
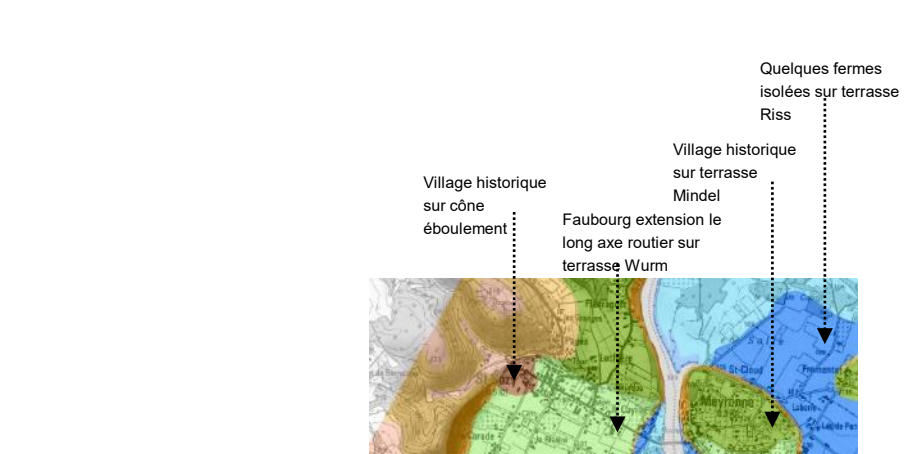
- Préserver les silhouettes urbaines des villages, leur composition et leur lisibilité dans le paysage de la vallée, les liens piétons/cycles entre espaces habités et rivière
- Les points de vue, la plaine agricole, les versants boisés, la mobilité douce au cœur de la vallée etc.



# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

Orientation 1 : Préserver la lisibilité des espaces habités au cœur de la vallée de la Dordogne Lotoise :

- Comprendre l'hydromorphologie ancienne, pour lire le paysage actuel et savoir où le futur projet s'implante et comment il dialogue avec le paysage de la rivière et plus largement de la vallée de la Dordogne
- S'appuyer sur l'histoire géologique et paysagère de la vallée pour qualifier les espaces habités, leur limite et leur rapport au grand paysage de la vallée, comprendre comment penser un projet d'aménagement, de ménagement, de transformation, ou de gestion du paysage



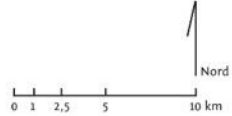
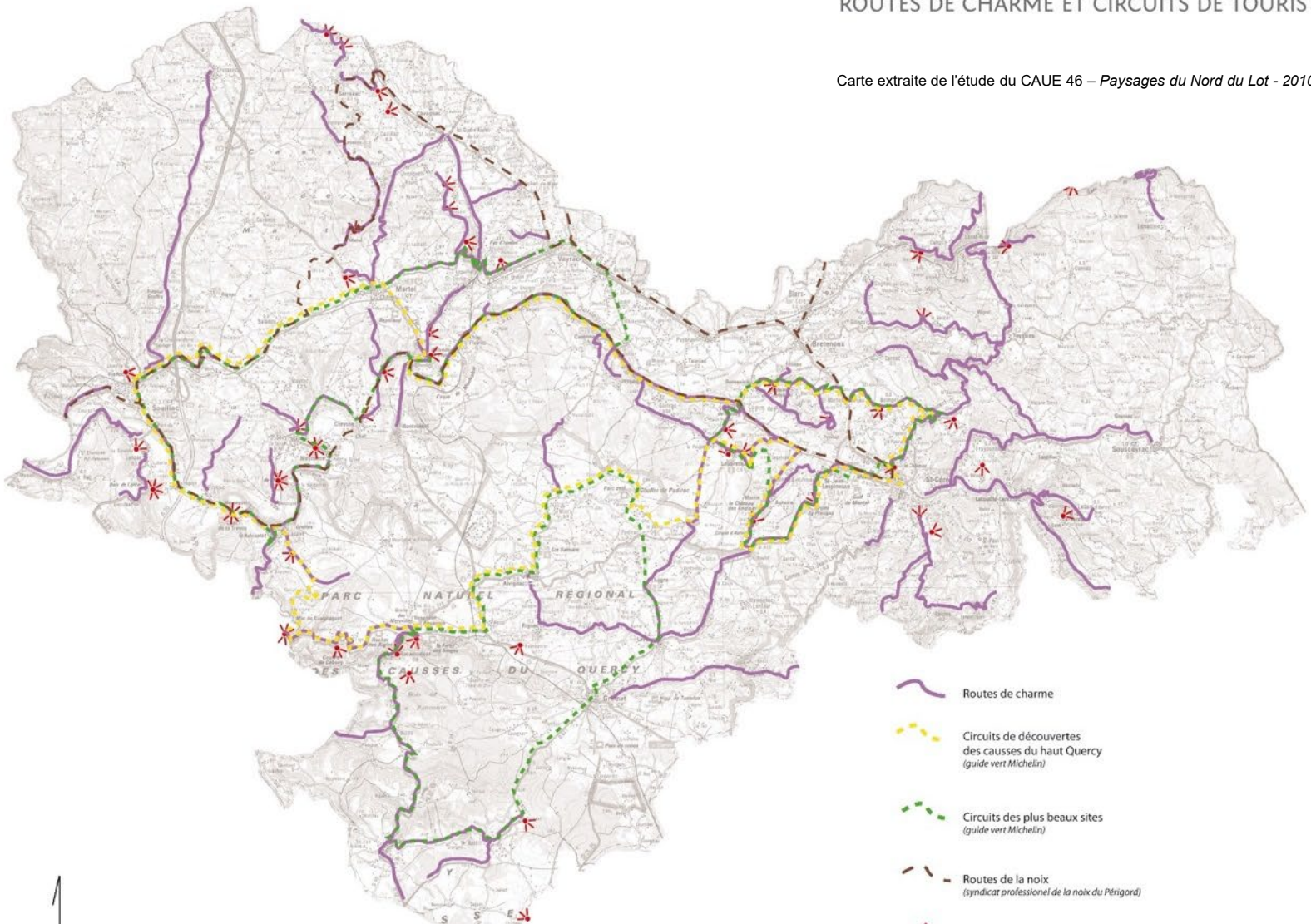
# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

## Orientation 2 : Préserver et valoriser les vues et itinéraires de découverte de la vallée de la Dordogne Lotoise :

- Préserver et mettre en valeur les itinéraires de découverte de la vallée

### CARTE DES ITINÉAIRES DE DÉCOUVERTES ROUTES DE CHARME ET CIRCUITS DE TOURISTIQUES





Carte extraite de l'étude du CAUE 46 – Paysages du Nord du Lot - 2010,

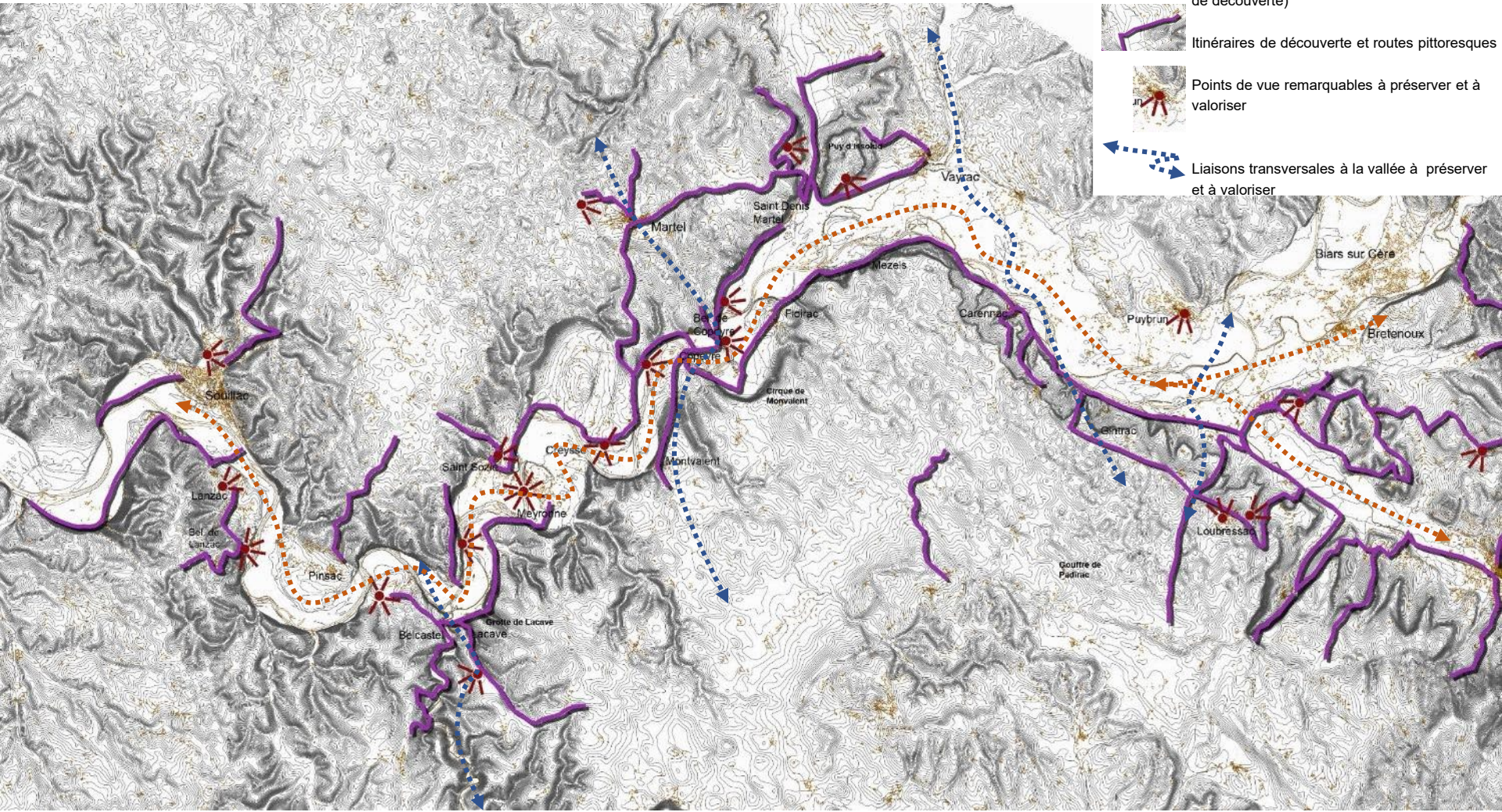


# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

**Orientation 2 :** Préserver et valoriser les vues et itinéraires de découvertes de la vallée de la Dordogne Lotoise

- Etablir une carte des typologies des routes (pittoresques, de découvertes de la vallée, de traversée et de mise en scène...) et de leur hiérarchie en regard des actions à développer : préservation, valorisation, gestion, aménagement, ménagement...
- Développer un maillage de liaisons douces piétons/cycles au cœur de la vallée de la Dordogne et relié au reste du territoire

-  Développer maillage de liaison douces au cœur de la vallée (voie verte et autre chemins de découverte)
-  Itinéraires de découverte et routes pittoresques
-  Points de vue remarquables à préserver et à valoriser
-  Liaisons transversales à la vallée à préserver et à valoriser



# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

## Orientation 2 : Préserver et valoriser les vues et itinéraires de découvertes de la vallée de la Dordogne Lotoise

- Préserver et valoriser le paysage rural des routes traversant le territoire (bas côtés enherbés, simplicité des aménagements, haies et lisières paysagères, murets
- Conserver et renforcer le paysage des arbres des bords de routes en veillant à conserver un houppier harmonieux formant un couvert ombrageux à la route
- Mettre en place un plan de gestion des paysages de bord de route afin de préserver et renforcer à la fois la biodiversité, la qualité des paysages traversés et les points de vue sur la rivière ou les falaises et versants de la vallée de la Dordogne (points de vue localisés à ré-ouvrir notamment)



Ci-dessous : quelques images photographiques des paysages des bords de route

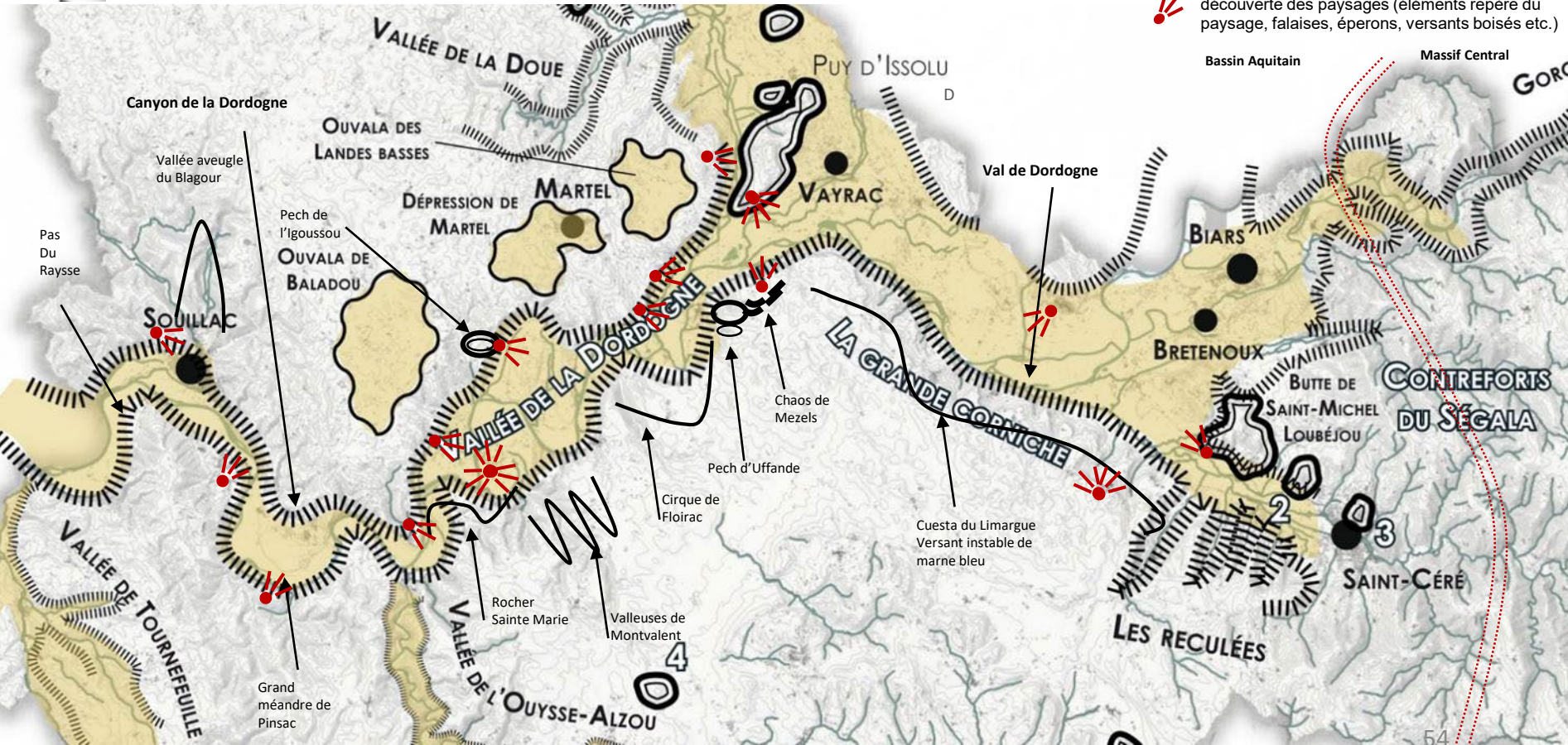


# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

## Orientation 2 : Préserver et valoriser les vues et itinéraires de découvertes de la vallée de la Dordogne Lotoise

- Préserver et valoriser le paysage rural des routes traversant le territoire (bas côtés enherbés, simplicité des aménagements, haies et lisières paysagères, murets)
- Conserver et renforcer le paysage des arbres des bords de routes en veillant à conserver un houppier harmonieux formant un couvert ombrageux à la route
- Mettre en place un plan de gestion des paysages de bord de route afin de préserver et renforcer à la fois la biodiversité, la qualité des paysages traversés et les points de vue sur la rivière ou les falaises et versants de la vallée de la Dordogne (points de vue localisés à ré-ouvrir notamment)
- Préserver les éléments structurants du paysage comme les falaises, les cuesta, les ouvalas, les cirques, les pechs, les rochers emblématiques, les valeuses, racontant l'histoire géologique (karstique) et hydrologique du paysage

 Elément structurant du paysage (falaises, corniches, valeuses, cirques, pechs, buttes témoin, ensembles des éléments du paysage karstique sans oublier les lapiaz, les éboulis etc.)  
 lieux à forts enjeux en matière de perception ou de découverte des paysages (éléments repère du paysage, falaises, éperons, versants boisés etc.)



# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

## Orientation 2 : Préserver et valoriser les vues et itinéraires de découverte de la vallée de la Dordogne Lotoise :

- Préserver les vues caractéristiques et emblématiques sur les éléments structurants du paysage de la vallée et le patrimoine urbain et architectural existant (depuis des points de vue identifiés sur les reliefs et depuis la vallée de la Dordogne)

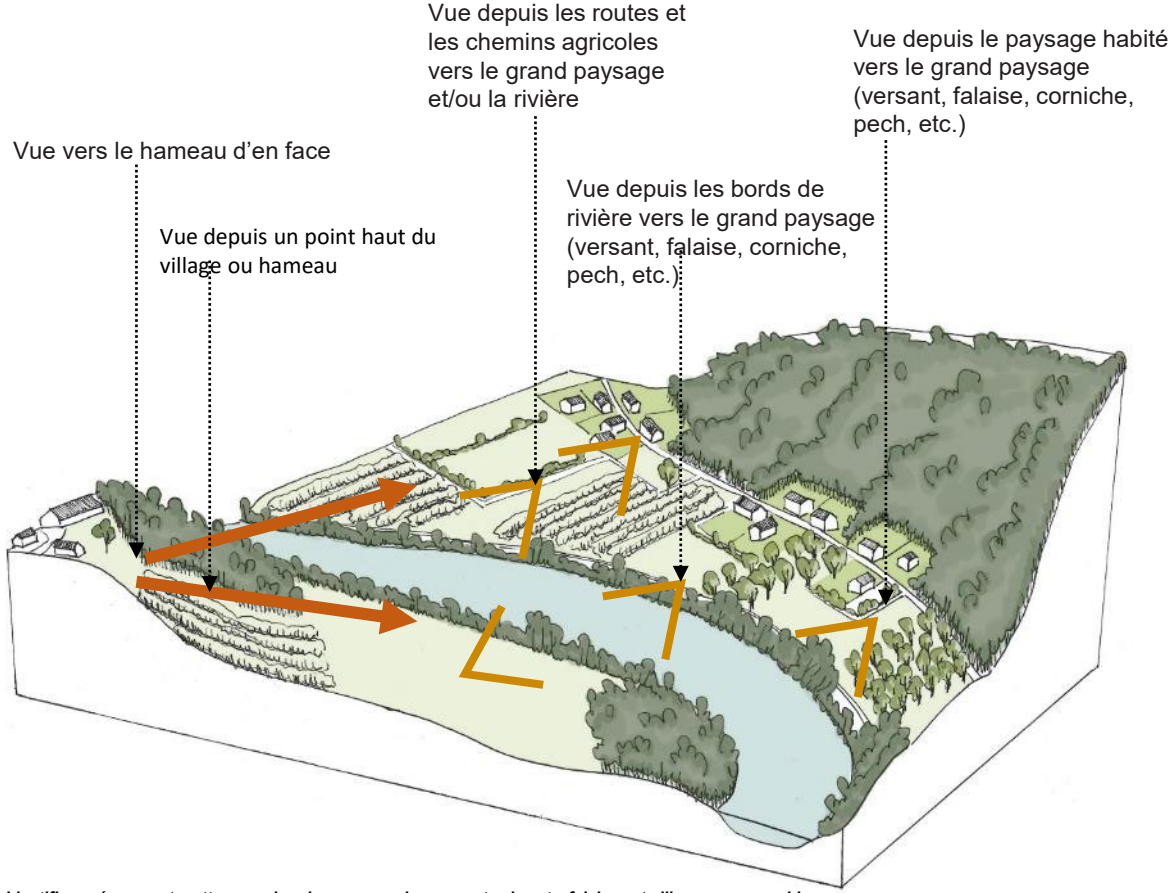
► **Préserver et retrouver des vues depuis les villages, hameaux, routes et chemins vers la rivière et vers les éléments structurants du paysage (falaises, corniches, buttes témoins, pech, versant etc.)**

► **Les nouvelles constructions (projet d'urbanisation) devront s'implanter en respectant les lignes d'horizon visibles depuis la parcelle concernée, souvent formées par les versants abrupts de la vallée. Elles préserveront l'horizon du paysage, c'est-à-dire le « commun paysager » comme appartenant à tous.**

► **Implanter les projets sans obstruer en totalité les lignes d'horizon depuis les routes et chemins, à l'inverse, ménager des fenêtres visuelles sur celles-ci**

► **Afin de ne pas obstruer les lignes d'horizon plusieurs procédés pourront être mis en place :**

- **recul de la construction par rapport à la route/chemin**
- **implantation de la construction de façon perpendiculaire à la route/chemin lorsque le tissu urbain, la pente et l'orientation climatique le permettent**
- **réduction de la hauteur du bâti lorsque nécessaire**

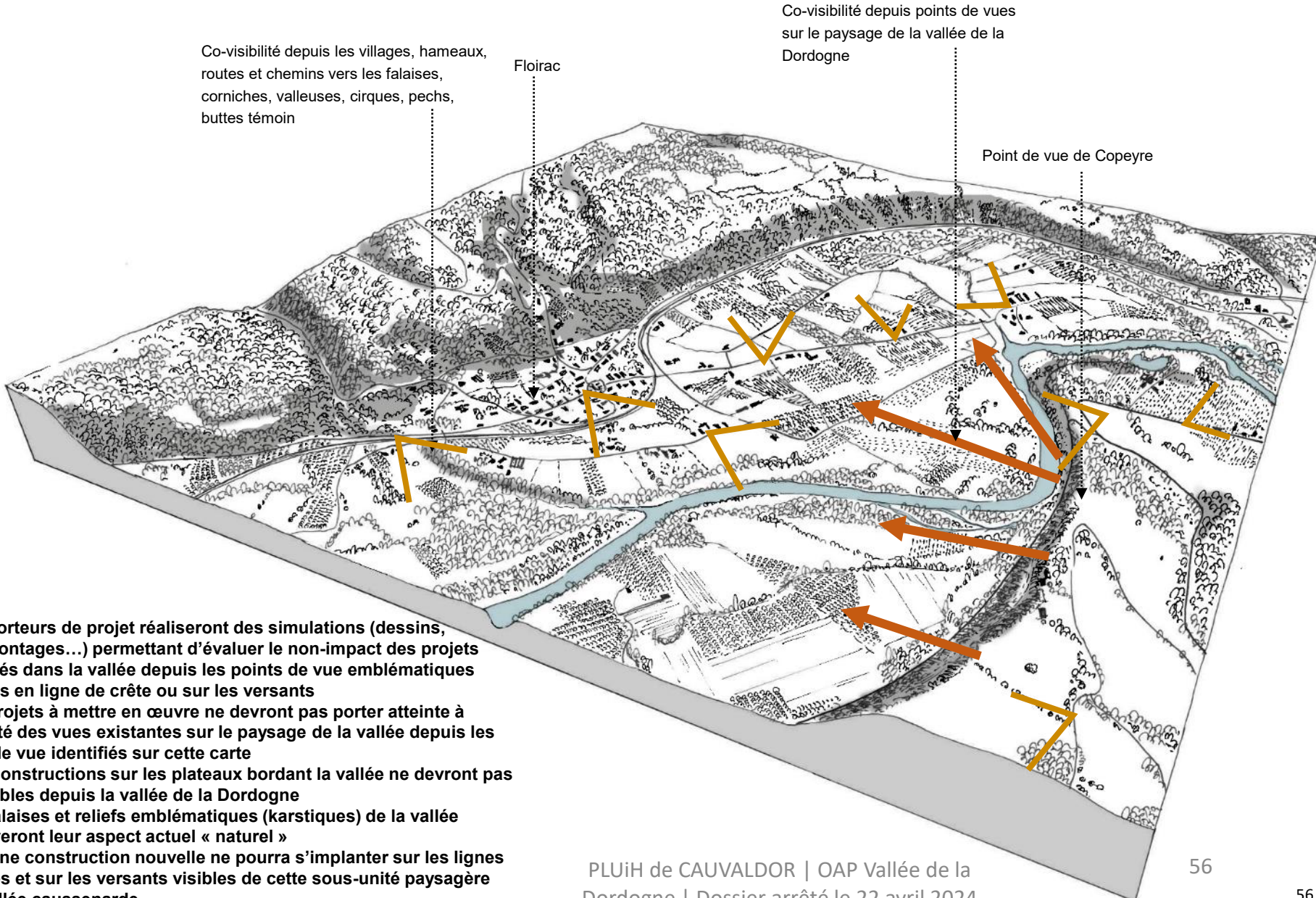


Identifier, préserver et mettre en valeur les vues sur les versants abrupts, falaises et villages remarquables

# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

## Orientation 2 : Préserver et valoriser les vues et itinéraires de découverte de la vallée de la Dordogne Lotoise :

- Exemple situé dans la sous-unité de la vallée Caussenarde, les méandres des falaises



Co-visibilité depuis les villages, hameaux, routes et chemins vers les falaises, corniches, valleuses, cirques, pechs, buttes témoin

Florac

Co-visibilité depuis points de vues sur le paysage de la vallée de la Dordogne

Point de vue de Copeyre

- Les porteurs de projet réaliseront des simulations (dessins, photomontages...) permettant d'évaluer le non-impact des projets envisagés dans la vallée depuis les points de vue emblématiques existants en ligne de crête ou sur les versants
- Les projets à mettre en œuvre ne devront pas porter atteinte à l'intégrité des vues existantes sur le paysage de la vallée depuis les points de vue identifiés sur cette carte
- Les constructions sur les plateaux bordant la vallée ne devront pas être visibles depuis la vallée de la Dordogne
- Les falaises et reliefs emblématiques (karstiques) de la vallée conserveront leur aspect actuel « naturel »
- Aucune construction nouvelle ne pourra s'implanter sur les lignes de crêtes et sur les versants visibles de cette sous-unité paysagère de la vallée caussenarde



# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

## Orientation 2 : Préserver et valoriser les vues et itinéraires de découverte de la vallée de la Dordogne Lotoise :

► Les circulations douces : piétonnes et cyclables, vertueuses d'un point de vue environnemental au sens large (pollutions, nuisances sonores et visuelles, qualité de vie, santé, etc.), seront autant que possible développées et encouragées sur le territoire, aussi bien le long des axes existants, qu'au sein des nouveaux projets. Le développement de ces parcours cyclables et piétons fera l'objet de réflexions globales à l'échelle du territoire, articulées aux schémas existants

► Les parcelles en bord de voirie, permettant la création de continuités cyclables ou piétonnes identifiées feront l'objet d'emplacements réservés sur une emprise nécessaire à la création de ces continuités douces, afin que le foncier puisse être mobilisé par les collectivités territoriales (département du Lot, communauté de communes CauValDor ou communes).

► En particulier le long des principaux axes de communication, (routes nationales et départementales), le long desquelles on favorisera autant que possible des dispositifs sécurisés, séparés de la voirie par des bandes plantées notamment.

► Sur les chemins ruraux, l'enjeu sera de préserver l'ambiance rurale des lieux et ne pas construire une piste cyclable ayant les aspects d'une infrastructure routière en miniature. Privilégier soit des chemins en calcaire soit des voies en GE calcaire sans bordure ou alors des bordures invisibles (bois ou métal)

► Le long de voiries plus secondaires, ou ne permettant pas la mise en place d'emplacements réservés, des dispositifs simples de cohabitation vélo-voiture sur voirie existante par marquage au sol notamment (bandes cyclables en peinture ou résine avec priorité vélo, création de vélos-rues à sens unique dans les zones habitées), sont à favoriser.



Exemple (Département de l'Hérault) de réduction visuelle de chaussée, avec marquage de continuités cyclables et piétonnes, en bordure d'une route rurale. Cette intervention minimale permet à la fois d'indiquer la priorité des modes doux sur les voitures et de faire ralentir les automobilistes, qui se voient contraints de ralentir et de se céder le passage pour se croiser, le tube central étant réduit à la largeur d'une seule voie (3 à 4 mètres).



Schéma de principe d'une voie verte au bord de la D804 à Souillac, elle permet aux piétons et aux cyclistes de découvrir les paysages et de se déplacer en sécurité.



Chemins ruraux existant dans la vallée de la Dordogne, conserver les clôtures agricoles ci-besoin

## Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

### Orientation 3 : Conforter et/ou développer les liens avec l'espace rivière à l'échelle de la vallée

- Valoriser de manière mesurée les accès à la rivière
- Restaurer certains anciens accès à la rivière (cales en pavage pierre notamment) formant un patrimoine hérité et reconnu
- Accompagner les projets touristiques en bord de rivière ou dans la plaine et leur inscription dans le paysage (lisière paysagère, co-visibilité avec les éléments patrimoniaux et structurants du paysage, gestion des limites et des accès à la rivière, choix des végétaux, gestion différenciée des espaces, signalétique homogène à l'échelle de la vallée etc.
- Développer les liens avec le paysage alentour, les vallées affluentes, les valleuses, le territoire du causse ou du limargue
- Déployer une signalétique partagée de la découverte de l'espace rivière et de ses pratiques
- Gérer les fréquentations et le bon partage des lieux de passage
- Développer la voie verte au cœur du paysage de la vallée sans dénaturer le paysage existant



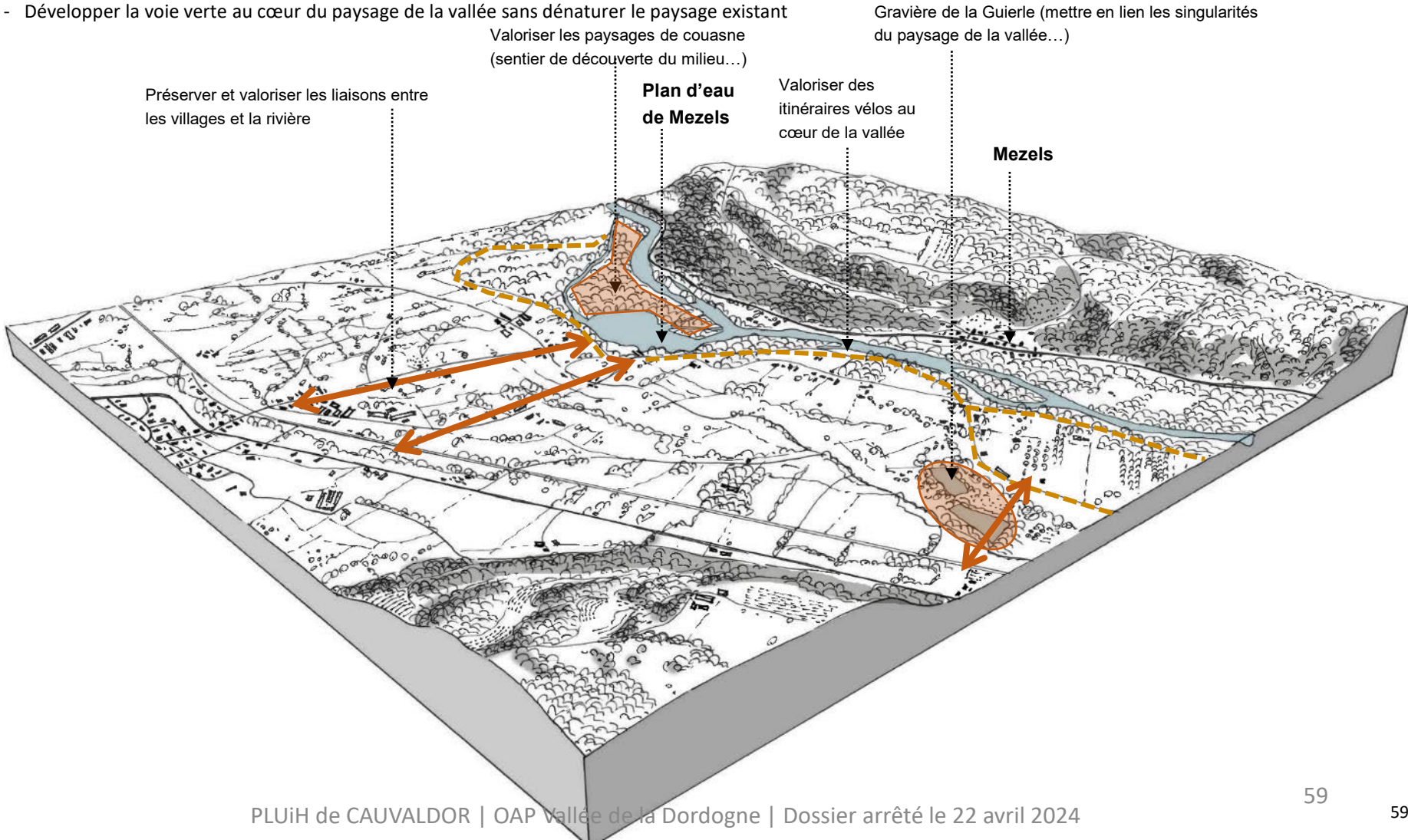
Exemple d'accès à la rivière existants et de qualité



# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

## Orientation 3 : Conforter et/ou développer les liens avec l'espace rivière à l'échelle de la vallée

- Accompagner les projets touristiques en bord de rivière ou dans la plaine et leur inscription dans le paysage (lisière paysagère, co-visibilité avec les éléments patrimoniaux et structurants du paysage, gestion des limites et des accès à la rivière, choix des végétaux, gestion différenciée des espaces, signalétique homogène à l'échelle de la vallée etc.) par une planification des projets futurs. Pour rappel ces projets s'inscrivent dans le respect des règles du PPRI (Plan de prévention des risques inondation)
- Développer les liens avec le paysage alentour, les vallées affluentes, les valleuses, le territoire du causse ou du limargue
- Déployer une signalétique partagée de la découverte de l'espace rivière et de ses pratiques
- Gérer les fréquentations et le bon partage des lieux de passage par la création d'une charte des usages partagés par exemple, la création de lieux aménagés pour le stationnement des camping-cars pour des stationnements limités à 48h
- Développer la voie verte au cœur du paysage de la vallée sans dénaturer le paysage existant



## Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

### Orientation 3 : Conforter et/ou développer les liens avec l'espace rivière à l'échelle de la vallée

- ▶ Le porteur de projet veillera à travailler les lisières de son projet avec le grand paysage : clôtures, haies, bandes boisées (voir orientation 5 de la partie 2 : « Imaginer sa clôture comme une lisière avec le paysage »). Ainsi, selon les mêmes préconisations, il évitera les haies monospécifiques taillées au cordeau, les grillages ou palissades rigides, au profit de haies diversifiées, de rideaux boisés, de grillages souples, voire d'une absence de clôture lorsque cela se justifie, etc.
- ▶ Une attention particulière sera portée à la signalétique et à la publicité, les panneaux en bois ou métal ou comportant des teintes non criardes (bruns, verts, teintes sombres) seront privilégiés.
- ▶ Les accès aux rivières notamment à la Dordogne mais aussi à la Cère, seront valorisés. Des cheminements piétons prendront place le long des cours d'eau. Près des villages, les quais seront mis en valeur et aménagés.
- ▶ Les constructions se feront le plus discrètes possibles. Ici encore, le matériau bois sera privilégié pour sa bonne intégration dans les paysages. *Chalets en bois et environnement arboré de la base de Mézels à Vayrac*
- ▶ Accompagner les porteurs de projets touristiques en bord de rivière ou dans la plaine afin de permettre leur inscription dans le paysage (lisière paysagère, co-visibilité avec les éléments patrimoniaux et structurants du paysage, gestion des limites et des accès à la rivière, choix des végétaux, gestion différenciée des espaces, signalétique homogène à l'échelle de la vallée etc.



# Principe n° 3 - Vivre avec la rivière au cœur des paysages de la vallée de la Dordogne

## Orientation 3 : Conforter et/ou développer les liens avec l'espace rivière à l'échelle de la vallée

- Réaliser une charte de signalétique et de mobilier à l'échelle de la vallée de la Dordogne  
Quelques exemples de signalétiques pour imaginer des solutions à développer à l'échelle de la vallée, ainsi que des aménagements en milieu fragile et vulnérable à préserver.

Aménagement et mobilier mis en œuvre au Roc de France sur la commune de Latronquière dans le cadre de restauration d'une continuité écologique (Atelier Palimpseste et ECOGEA)



Exemples mobilier et signalétique associant le bois brut et le métal, inspirant le projet

